



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence de l'eau
Artois-Picardie



RAPPORT d'activité 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION
(Au 31 décembre 2025)

Il est composé de 35 membres :

•Le président, nommé par décret du
Président de la République :
Monsieur Bertrand GAUME (décret du 29
janvier 2024)

•11 représentants des Parlementaires et
Collectivités Territoriales parmi lesquels
l'un est nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Madame Isabelle SAVARIEGO

•11 représentants du collège des Usagers
Economiques et Non Economiques,
désignés par et parmi les membres du
Comité de Bassin, parmi lesquels l'un
est nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Jérôme LEFEBVRE

•11 représentants de l'État et de ses
Etablissements publics ;

•1 représentant du personnel de l'Agence
de l'eau.

Edité en mai 2026 par l'Agence de l'eau
Artois-Picardie

Photo en couverture :

Etang d'Amaury

Crédit photo: Adobe stock

RAPPORT
d'activité
2025

Agence de l'eau
Artois-Picardie

2025, EN CHIFFRES	p.5
TEMPS FORTS	p.7
LES INSTANCES DE BASSIN	p.9
LES AIDES	p.11
Lancement du 12ème programme	p.12
Bilan du 11ème programme	p.14
Préserver la qualité de l'eau des captages	p.15
Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.16
Protéger les eaux littorales	p.17
Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques	p.19
Soutenir l'engagement des collectivités	p.25
Accompagner les territoires les plus fragiles	p.27
Contribuer aux actions des acteurs économiques	p.29
Favoriser les pratiques agricoles pour une eau de qualité	p.31
Promouvoir une gestion quantitative durable et économe	p.33
LES REDEVANCES	p.35
Assurer les recettes de redevances	p.36
La réforme des redevances	p.37
Le contrôle fiscal des redevances	p.38
LA GOUVERNANCE LOCALE	p.39
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	p.40
Déploiement du modèle «AMORSE»	p.41
Elaboration du SDAGE 2028-2030	p.42
LA COOPERATION INTERNATIONALE	p.43
LA SENSIBILISATION	p.45
Sensibiliser tous les publics	p.46
Eduquer et préparer les jeunes à la gouvernance	p.47
LA CONNAISSANCE	p.49
LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT	p.51
UN ETABLISSEMENT ECO-RESPONSABLE	p.53
LES MOYENS ET LES RESULTATS	p.55



Bertrand GAUME,
Préfet de la Région
Hauts-de-France,
Préfet coordonnateur
de bassin,
Président du conseil
d’administration

L’année 2025 a confirmé combien les enjeux liés à l’eau, à la biodiversité et à l’adaptation au changement climatique occupent une place centrale dans l’action publique. Dans les Hauts-de-France, territoire fortement urbanisé, industriel et agricole, mais aussi particulièrement exposé aux aléas climatiques, la mobilisation collective autour de ces sujets est devenue une nécessité.

Dans ce contexte, l’action conduite par l’agence de l’eau Artois-Picardie a démontré toute sa pertinence. La Conférence territoriale sur l’eau, organisée dans le prolongement de la dynamique nationale engagée par le Gouvernement, a constitué un temps fort de dialogue et de mobilisation. Elle a permis de réunir collectivités, acteurs économiques, monde agricole, associations, services de l’État et établissements publics autour d’une ambition commune : renforcer une gouvernance territoriale de l’eau plus cohérente et plus efficace. Les échanges ont rappelé la nécessité d’agir collectivement pour préserver durablement la ressource, sécuriser l’alimentation en eau potable, améliorer la qualité des milieux aquatiques et accompagner les territoires face aux effets du dérèglement climatique.

Cette dynamique a également conforté le travail partenarial engagé entre l’agence de l’eau, la DREAL, l’ADEME et l’ARS. Dans un contexte où les enjeux environnementaux, sanitaires et d’aménagement sont étroitement liés, cette coopération inter-établissements constitue un levier essentiel pour renforcer la cohérence et l’efficacité des politiques publiques, au plus près des réalités territoriales et des attentes des acteurs locaux.

L’année 2025 a également été celle de l’actualisation de l’état des lieux du bassin Artois-Picardie. Ce travail structurant permet de disposer d’une vision partagée et objectivée de l’état des eaux, des pressions et des tendances d’évolution. Il constitue une base solide et indispensable pour engager les travaux de révision du SDAGE et orienter les priorités d’action pour les années à venir.

L’année 2025 a aussi été marquée par la préparation des conclusions de l’analyse de la Cour des comptes. Le rapport, publié début 2026, a souligné la qualité de la gestion de l’établissement ainsi que l’engagement de ses équipes, tout en rappelant l’ampleur des défis restant à relever pour atteindre les objectifs de bon état des eaux, améliorer durablement la performance des services d’eau et d’assainissement et accélérer les transitions nécessaires.

Enfin, les événements climatiques récents, et notamment les inondations qui ont marqué notre région, ont rappelé la nécessité de renforcer la résilience des territoires. Prévention des risques, gestion équilibrée de la ressource, restauration des milieux naturels et solidarité entre les territoires devront continuer à guider notre action collective en 2026, au service des habitants, des collectivités et des générations futures et dans laquelle l’agence de l’eau a toute sa place.



Isabelle MATYKOWSKI,
Directrice Générale de
l’Agence de l’eau Artois-
Picardie

L’année écoulée a marqué un tournant stratégique pour notre Agence avec le lancement du 12e programme d’intervention 2025-2030. Doté de moyens renforcés, ce programme incarne notre ambition commune : accélérer la transition pour préserver la ressource en eau et adapter nos territoires avec l’ensemble de nos partenaires au changement climatique, dont les effets se font chaque jour plus visibles dans nos paysages et nos rivières.

Parallèlement, notre état des lieux, élaboré en collectif Etat avec les territoires de SAGE et adopté en décembre dernier, pose un diagnostic clair, partagé et exigeant : avec 12 % des eaux de surface atteignant le bon état écologique, la situation de nos milieux aquatiques reste préoccupante. Toutefois, ce chiffre doit être nuancé. Une étude inédite, lancée en 2023 et portant sur 50 ans de données sur la qualité des eaux, nous éclaire sur la réalité de notre action :

- Les méthodes d’évaluation sont devenues beaucoup plus exigeantes depuis 2010 en regard de la capacité à mesurer beaucoup plus de polluants, ce qui occulte les améliorations réelles observées sur le long terme en particulier sur les macropolluants.
- De nombreuses masses d’eau, actuellement classées en état "moyen", la majorité sur notre bassin (59%), sont en réalité très proches du bon état". C’est sur ces secteurs que nos efforts collectifs porteront leurs fruits le plus rapidement.
- Si les concentrations en nitrates respectent les seuils sanitaires, la tendance à la dégradation dans les zones d’agriculture industrielle impose des actions renforcées.

Ce diagnostic ne doit pas décourager, mais au contraire confirmer la pertinence de nos orientations qui fonctionnent permettant d’accompagner les actions portées par nos partenaires jugées les plus efficaces ; il nous faut désormais intensifier leur rythme.

- Plusieurs points de satisfaction illustrent l’efficacité de notre mobilisation en 2025 :
- L’obtention d’un régime européen spécifique pour les captages prioritaires, permettant un financement renforcé des exploitants agricoles pour protéger les ressources en eau potable issues à plus de 90% des nappes d’eau souterraine.
 - Le bilan très positif du 11e Programme d’Intervention (2019-2024), salué par la Cour des comptes : malgré les défis climatiques croissants.
 - Le bilan du Contrat d’objectifs et de performance (COP) 2019-2024, contrat conclu entre l’agence et ses tutelles -Ministère de la transition écologique et Ministère du Budget- qui a permis d’élaborer le projet de COP 2025-2030 pour suivre et rendre compte annuellement de l’efficacité de l’Agence.
 - La première année de mise en œuvre de la réforme des redevances, qui vise à mieux inciter les usagers à économiser l’eau et à réduire les pollutions avec un dispositif plus équitable entre les différents usagers.
 - Le lancement de RIVAGE, plateforme numérique interagences dédiée aux demandes d’aides, réel progrès de dématérialisation et de suivi plus précis et réactif pour les porteurs de projets et nos agents.
 - L’acte 2 de la mutualisation interagences dont l’objectif est de rationaliser les compétences et effectifs en commun.

2025, EN CHIFFRES

5,41 €

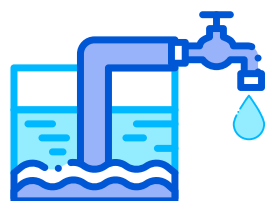


PRIX MOYEN DU M³ D'EAU EN 2025 SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

(POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³).

473 Mm³

ont été prélevés en 2024 sur le bassin Artois-Picardie, tous usages hors alimentation des canaux.



4,8
MILLIONS
D'HABITANTS

vivent au sein du bassin
Artois-Picardie.



35,8 km
de cours d'eau ont
été restaurés

et 15 OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES en 2025 SUR
DES COURS D'EAU CLASSES EN
LISTE 2 ET HORS LISTE 2 du code de
l'environnement.

40,58 m³

Part de la consommation
moyenne par habitant en
eau potable (sur la base de
données de 2024)



558

c'est le nombre cumulé de
participants aux 2 sessions
de l'Académie de l'eau
Artois-Picardie organisées
en 2025

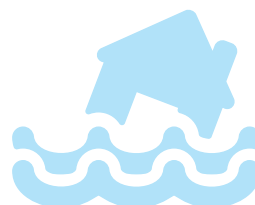


94,3%

DES REDEVABLES ONT
CHOISI LA
TELE-DECLARATION
EN 2025,
contre 95,03%
en 2024

56,93%

PART DU PROGRAMME
CONSACREE
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE EN 2025.



20,5 MILLIONS D'EUROS

C'est la somme des aides engagées sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou dans les zones peu denses dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne du bassin.



2025, LES TEMPS FORTS

Conférence nationale sur l'eau

Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la Conférence «l'eau dans nos territoires», le bassin Artois-Picardie a particulièrement mis l'accent en 2025 sur la sensibilisation et la formation des acteurs aux enjeux du **financement des politiques de l'eau**, dans un contexte de fortes mutations climatiques et économiques. Cette ambition s'est incarnée pleinement à travers l'Académie de l'eau organisée le 16 octobre à Arras par l'Agence, autour du thème : « L'eau à tout prix : doit-on réinventer le financement des politiques de l'eau ? ».

Cette rencontre a permis de croiser les regards d'experts, de décideurs publics et de représentants socio-économiques, avec des interventions comme celles d'Isabelle Matykowski, directrice générale de l'Agence, d'André Flajolet, président du comité de bassin ou encore de Thierry Burlot, président du cercle français de l'eau. Les échanges ont mis en lumière les tensions croissantes pesant sur le modèle économique de l'eau et la nécessité de repenser les mécanismes de financement dans une logique de solidarité entre territoires, usagers et secteurs économiques.

Les temps de table ronde et de regards croisés ont permis d'aborder des sujets concrets tels que la tarification incitative, la sobriété des usages ou encore l'évolution de la gouvernance. Les participants ont ainsi pu s'approprier des clés de compréhension essentielles pour adapter leurs pratiques et leurs décisions.

Cette dynamique d'information et de partage de la connaissance a été aussi mise en œuvre à travers d'autres temps d'échange, comme l'atelier du réseau des élus de l'ADEME « Agir pour la transition », co-organisé avec l'ADEME, DREAL et l'ARS, qui a réuni les élus de la région autour de la **protection des captages**, ou encore la réunion des présidents de CLE, centrée sur la **gouvernance**. Ensemble, ces initiatives contribuent à renforcer une culture commune et à outiller les acteurs.



Académie de l'eau du 16 octobre à Arras



Intervention de la Direction Générale de l'AEAP à l'Académie de l'eau du 16 octobre à Arras

L'Etat des lieux du bassin Artois Picardie

La réalisation de l'état des lieux (EDL) 2025 du bassin (approuvé le 12 décembre par le comité de bassin), en collaboration étroite avec la DREAL Hauts-de-France, a constitué un projet structurant pour l'agence et a permis d'établir un diagnostic complet et rigoureux de l'état des eaux sur le bassin ainsi que des pressions qui s'y exercent. Cet état des lieux se distingue par plusieurs nouveautés par rapport au cycle précédent :

- L'intégration d'un chapitre consacré au **changement climatique** qui présente les évolutions climatiques déjà observées sur le bassin, une analyse approfondie des résultats des projections climatiques et hydrologiques à la fin du siècle issues du projet « Explore2 », ainsi que les principaux impacts sur la ressource en eau et ses usagers.
- La prise en compte des résultats issus de **Periscop** (démarche innovante de diagnostic territorial partagé) qui a permis de renforcer la pertinence du diagnostic de l'EDL et de faciliter son acceptabilité par les acteurs.

Une concertation renforcée des acteurs du bassin sur les résultats de l'état des lieux via le nouvel outil inter-agence « Cyclope » qui a permis de mieux associer les acteurs du territoire et de prendre en compte leurs retours.



Scanner pour en savoir plus sur l'EDL



Réseaux Rivières: garder le cap de la restauration écologique

Après une interruption de dix ans, le réseau Rivières s'est réuni à l'occasion d'un colloque national sur la restauration écologique des cours d'eau, co-organisé par l'Agence, l'OFB et l'ARB Hauts-de-France, les 15, 16 et 17 septembre 2025 à Arras.

Cet événement, qui a rassemblé 200 techniciens et acteurs de la GEMAPI, s'inscrivait dans un contexte marqué par les inondations de l'hiver 2023-2024 et la publication du rapport de simplification du cadre législatif et réglementaire applicable aux cours d'eau (IGEDD, mai 2024).

Le colloque a permis de relancer la dynamique collaborative au sein du réseau, avec un focus sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN), notamment la méthodologie d'état des lieux hydromorphologique, partagée via le Centre de ressources « cours d'eau » de l'OFB. L'événement a souligné l'importance de pérenniser les échanges entre acteurs pour une gestion durable des rivières, en articulation avec les enjeux climatiques et réglementaires actuels.



Colloque Réseaux Rivières à Arras

LES INSTANCES DE BASSIN



Comité d'Administration du 28 novembre 2025
Crédit photo: AEAP



Comité de bassin du 13 février 2026

Les instances de bassin s'organisent autour de 2 assemblées centrales : le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration.

Le Comité de Bassin (CB), composé de 80 membres, est une assemblée dont le président est André FLAJOLET. Cette instance réunit dans une démarche de démocratie participative, les acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, industries, agriculteurs, Organisations Non Gouvernementales, consommateurs mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification ;
- La Commission Permanente Eau et Agriculture.

Il peut également instituer des groupes de travail assurant un rôle de consultation et d'orientation sur des thèmes particuliers, notamment :

- Le GT stratégie d'influence ;
- Le GT SDAGE.

Le Conseil d'Administration (CA), composé de 35 membres est l'organe décisionnel de l'Agence de l'eau. Présidé par le préfet coordonnateur de Bassin, Monsieur Bertrand GAUME, depuis le 29 janvier 2024, il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- La Commission Permanente des Interventions ;
- La Commission Permanente Programme.

Chiffres

24
Sessions d'instances ont été organisées en 2025 soit :

3 Comités de Bassin

4 Conseils d'Administration

3 Commissions Permanentes des Interventions

3 Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification

2 Commission Permanente Eau et Agriculture

2 Commissions Permanentes de l'Action Internationale et du Développement Durable

2 Commissions Permanentes Programme

6 groupes de travail du Comité de Bassin (stratégie d'influence et préparation du SDAGE)



LES AIDES

Tourbière de Marchiennes
Crédit photo: AEAP

2025 : LANCEMENT DU 12E PROGRAMME

L'exercice 2025 a été marqué par la première année de mise en œuvre du 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et s'inscrit dans une phase de montée en charge progressive des engagements. Ce programme, d'un montant global de **1,279 Md€ sur 6 ans**, traduit un renforcement significatif des moyens financiers mobilisés au service des politiques de l'eau. En 2025, 1300 projets ont été financés par l'Agence pour un montant de 156,44 millions d'euros d'aides dont 9,62 millions d'euros sous formes d'avances remboursables.

Le 12e programme fixe une trajectoire ambitieuse pour le bassin avec trois objectifs clés à horizon 2027-2030 : atteindre 50 % des masses d'eau en bon état écologique (contre 22 % aujourd'hui), réduire fortement les pollutions à la source pour préserver notamment les eaux souterraines (90 % de l'eau potable à ce jour), et diminuer de 10 % les prélèvements en eau tous usages confondus d'ici 2030.

Ces objectifs structurent l'ensemble des interventions financières et opérationnelles de l'agence et constituent le cadre de mise en œuvre du 12e programme, en cohérence avec le contrat d'objectifs et de performance (COP) et les priorités nationales en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.



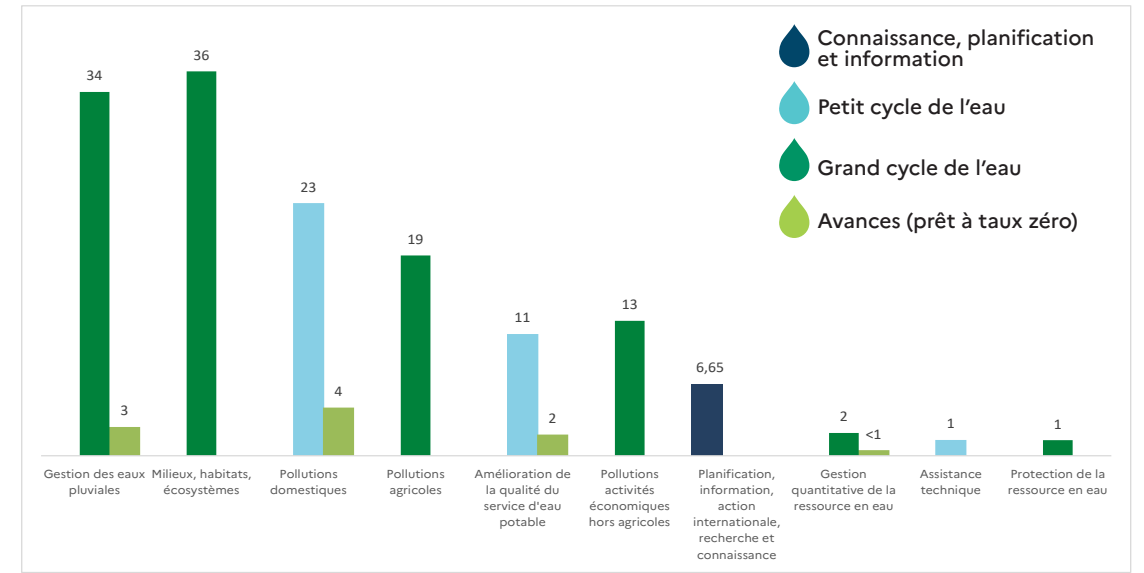
Plaquette 12e PI

Scanner pour en savoir plus sur le 12e programme



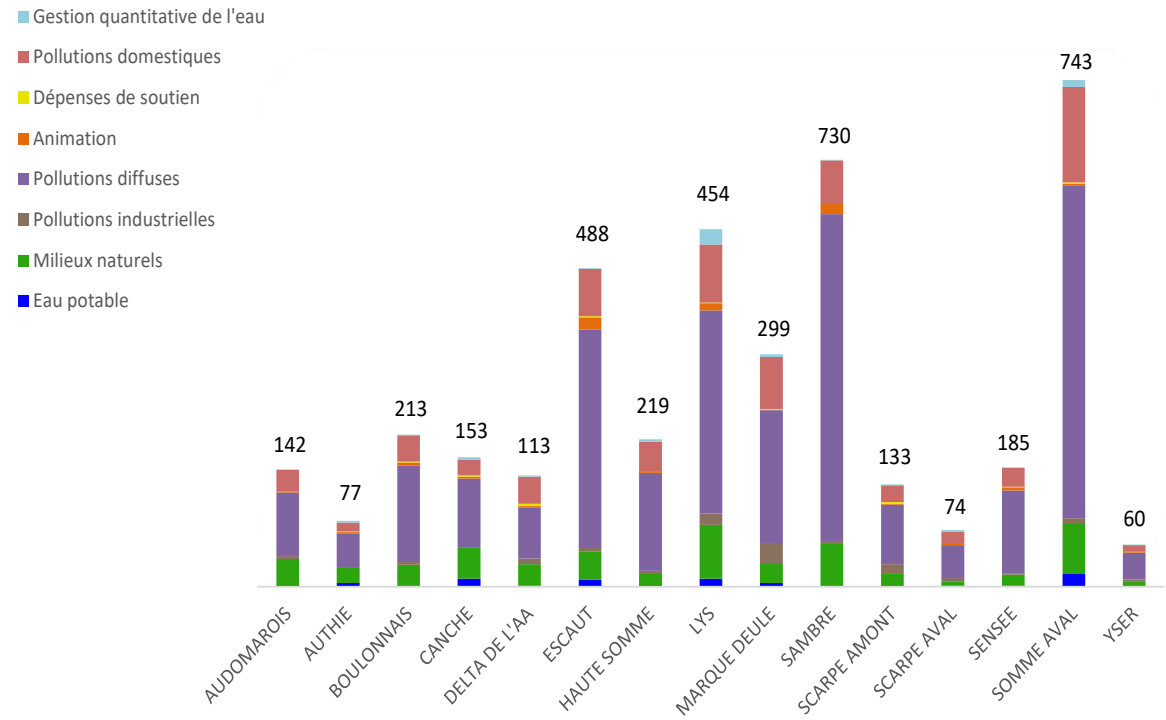
Répartition des aides pour 2025

Montants en millions d'euros (M€)



2025 : LANCEMENT DU 12E PROGRAMME

Répartition par SAGE des aides pour 2025 (en M€)



BILAN DU 11E PROGRAMME

Mené entre 2019 et 2024, le 11^e programme d'intervention a constitué un levier majeur de la politique de l'eau sur le bassin Artois-Picardie. Doté d'un budget de 1,108 milliard d'euros, il a soutenu de nombreux projets en faveur de la protection durable de la ressource en eau et de la biodiversité.

En donnant une place importante au grand cycle de l'eau, il a permis une meilleure prise en compte des pressions sur le territoire et le développement de réponses plus adaptées aux besoins locaux, conciliant préservation de la ressource, gestion des eaux pluviales et restauration des milieux naturels.

Ce bilan retrace six années d'engagement collectif et met en lumière les réalisations, les défis surmontés et les enseignements tirés, qui nourrissent l'ambition du 12^e programme.

Réalisé en 2025, il repose sur une analyse approfondie des dimensions financières et techniques : équilibres financiers, impacts des événements sur la trajectoire du programme, évolution de la trésorerie et gestion des aides.



Plaquette bilan 11e PI

Retrouvez le bilan du 11e programme ici



Le déploiement de RIVAGE

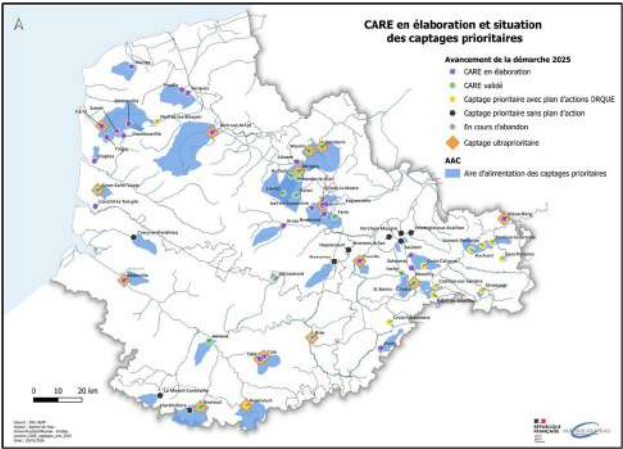
Après un an de mise en service, RIVAGE outil d'instruction et de suivi des aides commun aux agences de l'eau marque une étape clé par l'ampleur des usages et la mobilisation des équipes. L'Agence de l'Eau Artois Picardie a enregistré 1 822 demandes d'aides initiées, près de 1 300 aides créées. Les processus internes « création de compte, recevabilité, instruction, refus, passage en commission et paiement » ont été déployés avec plus de 120 collaborateurs formés et informés. Des supports ont facilité les démarches des maîtres d'ouvrage. La première année a été consacrée au déploiement et à l'appropriation de l'outil. L'année 2026 visera à consolider, structurer et fiabiliser les processus pour gagner en efficacité, avec de nouveaux outils, projets et un retour d'expérience partagé.



PRESERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES

Etat d'avancement des contrats d'Actions pour la Ressource en Eau

Le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) définit un plan d'actions sur six ans visant à réduire les pressions sur la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable. Il comprend des travaux sur l'assainissement et, pour le volet agricole, des actions de transformation des pratiques comme les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), pour renforcer les filières de cultures à bas niveau d'intrants (BNI). Coordonné par les collectivités responsables de la production et distribution d'eau potable, il permet l'accès à des aides sur les travaux de sécurisation de la ressource et à certaines aides directes pour les agriculteurs. Cette politique a permis de régénérer des opérations de reconquête de la qualité de l'eau initiées dans le passé (ORQUE). À ce jour, 9 CARE sont validés et 17 sont en cours d'élaboration.



Le CARE du captage de Breteuil dans l'Oise, est porté par la commune qui a gardé la compétence eau. Le plan d'actions s'appuie essentiellement sur une opportunité de développement de filière biomasse et l'implantation de cultures BNI dans l'aire d'alimentation de captage (AAC).

Contrat d'Action pour la Ressource en Eau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a élaboré un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE), visant à restaurer la qualité de la ressource en eau sur l'aire d'alimentation des captages (AAC) utilisés par l'Agglomération pour produire 8Mm3 par an d'eau potable.

Le volet agricole du CARE s'appuie sur un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), visant à la réduction des pressions en azote et produits phytosanitaires. 21 exploitations se sont engagées dans le dispositif, représentant une surface de plus de 2 100 ha et une rémunération moyenne estimée de 114€/ha/an.

Dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) spécifique pour les captages ultra prioritaires

Le bassin Artois-Picardie est caractérisé par une agriculture à forte valeur ajoutée, avec un usage important d'intrants. Le recours à ces intrants (phytosanitaires, engrais de synthèse) crée des pollutions diffuses qui contribuent à la dégradation de la qualité de la ressource en eau. Pour répondre à cet enjeu, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, en partenariat avec la DRAAF et les chambres d'agriculture, lance un dispositif d'aide expérimental qui concernera 13 aires d'alimentation de captage jugées ultra-prioritaires. Ce dispositif permet aux exploitants un engagement **volontaire**, en échange d'une compensation des pertes liées à "la mise en place de cultures à faible impact" ou "de pratiques à faible impact". Plus de 800 agriculteurs sont éligibles au dispositif, pour une rémunération moyenne attendue d'environ 500€/ha/an.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est un phénomène mondial, mais ses effets se manifestent différemment selon les territoires. Afin d'anticiper ses impacts et de mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique adéquates, il est essentiel de mieux appréhender l'évolution possible du climat et ses impacts sur la ressource en eau. Une analyse spécifique a été menée sur le bassin Artois Picardie à partir des résultats du projet national Explore2. S'appuyant sur les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et porté par l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et Météo-France, Explore2 constitue aujourd'hui la référence la plus complète pour simuler les évolutions futures du climat et de la ressource en eau en France, jusqu'à l'horizon 2100. Les travaux réalisés ont permis de simuler les tendances d'évolution des températures et précipitations à l'échelle du bassin d'ici 2100, ainsi que leurs conséquences sur la ressource en eau (sécheresses, débit, hydrologie, ...).

Ces travaux ont été intégrés dans l'État des lieux (EDL) 2025 du bassin et constituent un socle essentiel pour orienter l'élaboration du SDAGE 2028 2033, afin de mieux préparer le bassin aux défis climatiques à venir.

Projet Rés'Eau : Adapter l'agriculture aux défis climatiques

Le changement climatique modifie rapidement les conditions météorologiques en région Hauts-de-France, selon les travaux menés à partir des résultats Explore2 et du PNACC (plan national d'adaptation au changement climatique). On observe des printemps et étés plus secs, des vagues de chaleur plus fréquentes et une pluviométrie plus irrégulière.

Face à ces enjeux, l'adaptation de l'agriculture régionale est essentielle. Le projet Rés'EAU, coordonné par Agro-Transfert Ressources et Territoires, réunit chercheurs, experts et acteurs locaux pour accompagner la transition vers des systèmes agricoles plus économes en eau, plus résilients et adaptés aux futurs climatiques. Il vise à réduire la vulnérabilité des exploitations face au stress hydrique en proposant des solutions concrètes. Ce projet adapte des leviers connus (semis direct, couverts, diversification) aux spécificités régionales des Hauts-de-France : sols argilo-limoneux et cultures industrielles (betterave, lin, pois), en aidant les agriculteurs à les mettre en œuvre selon leur contexte local. Plus qu'un projet scientifique, Rés'EAU est une démarche vivante, qui prépare l'agriculture à faire face, avec lucidité, à un futur possiblement plus sec en période estivale.

Chiffre

56,93%
Part des aides 2025 consacrées à la prise en compte du changement climatique (objectif de 45%)



Retrouvez l'intégralité des travaux sur l'EDL en page 8



Retrouvez la vidéo de présentation ici

PROTEGER LES EAUX LITTORALES

Dans le cadre du thème « Ensemble, préparons le futur du milieu marin », près de 100 participants du Parlement français des jeunes pour l'eau (PJE) et de territoires partenaires (Cap-Vert, Bizerte, Escaut) ont échangé en visioconférence le 16 septembre sur les enjeux marins, avant de poursuivre la réflexion le 15 octobre à la station de Wimereux, autour de thématiques comme le climat, les écosystèmes marins, la pollution plastique et le lien terre-mer



Station de Wimereux

Zoom sur la présence de déchets du bassin Artois-Picardie

Dans le cadre de l'Etat des lieux 2025, un diagnostic de l'état quantitatif et qualitatif des déchets dans les milieux aquatiques du bassin Artois-Picardie a été réalisé. Plusieurs centaines de tonnes de macrodéchets et des centaines de millions de microparticules de plastique sont introduites chaque année dans les cours d'eau via les réseaux d'assainissement. Ces déchets sont retrouvés au niveau des ouvrages, des berges et du fond des cours d'eau et des estuaires ainsi que sur le littoral et en mer sur le fond. Il s'agit principalement de plastique. Ce diagnostic a fait l'objet d'un rapport publié sur le site internet de l'agence de l'eau et il viendra alimenter le SDAGE 2028-2033 ainsi que l'ensemble des actions menées pour réduire la pollution par les déchets.



«Tas de déchets sur le littoral»



«Poisson d'un monde englouti»

PROTEGER LES EAUX LITTORALES

Inauguration du traitement tertiaire de désinfection à Quend-Fort-Mahon

Installé en avril 2025 à Quend-Fort-Mahon, un traitement tertiaire par désinfection à l'acide performique a été mis en place pour améliorer la gestion des eaux usées du territoire. Conçu pour faire face aux fortes variations saisonnières de population, ce dispositif innovant permet de respecter les exigences réglementaires, notamment en période estivale.

Rapide et efficace, il élimine les bactéries tout en se dégradant sans impact sur le milieu marin. Il contribue ainsi à préserver la qualité des eaux de baignade et à soutenir les activités conchylicoles locales



Traitement tertiaire de désinfection à Quend-Fort-Mahon

Améliorer la connaissance sur la biodiversité marine et estuarienne

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a lancé en 2025 une étude sur les espèces de poissons dans les estuaires et les ports de la façade via l'analyse de l'ADN environnemental (ADNe) dans l'eau.

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la connaissance sur la biodiversité marine et estuarienne, ainsi que de renforcer la maîtrise de l'outil ADNe pour la surveillance du milieu marin. Les prélèvements ont été réalisés en novembre 2025 et les résultats sont attendus courant 2026.



Prélèvement sur le littoral

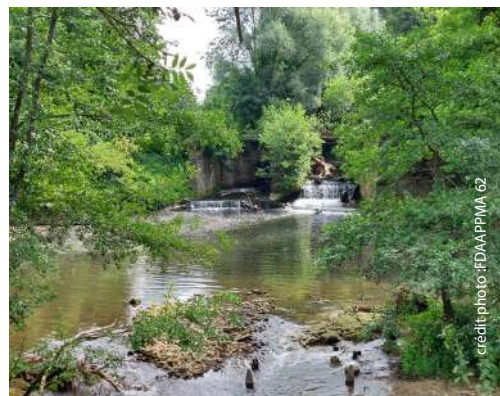
PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES : Restaurer et entretenir les cours d'eau, et assurer leur continuité écologique

L'Agence de l'eau prend soin des cours d'eau, en accompagnant les maîtres d'ouvrage du bassin :

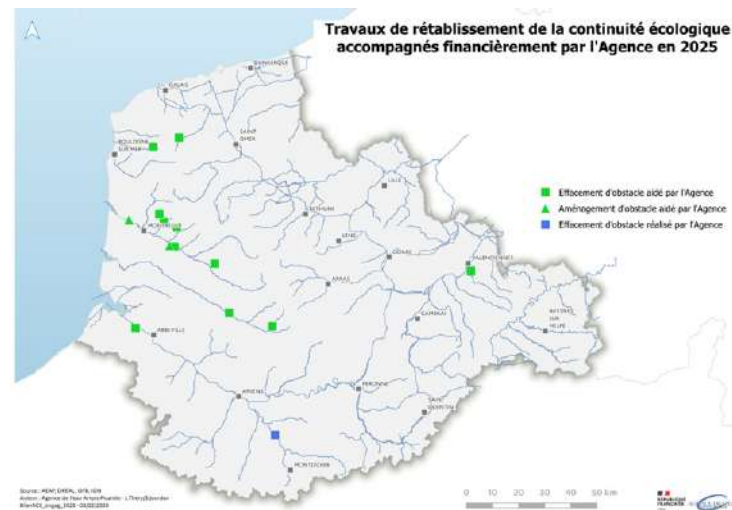
- dans leurs travaux de restauration fonctionnelle des cours d'eau tels que :

- dans leurs travaux de restauration fonctionnelle des cours d'eau tels que :
- la mise en défens des berges (pose de clôtures, descentes aménagées, aménagements d'abreuvoirs...)
- et la réalisation de plantations,
- la réalisation d'aménagements favorables aux habitats aquatiques dont la restauration de frayères,
- la restauration et la gestion des ripisylves ;
- le rétablissement de la continuité écologique (effacement ou aménagement d'ouvrages) ;

- dans leurs actions d'entretien courant renforcées dans le contexte post-crues.



crédit photo : FDAAPPMA 62



crédit photo : FDAAPPMA 62

Francis FORTIER, vice-président de la FDAAPPMA 62 et
Laurent DELLIAUX, Directeur de la FDAAPPMA 62



Francis FORTIER



Laurent DELLIAUX

Quelle est la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) 62 en termes de travaux de restauration de cours d'eau / continuité écologique ?

La FDAAPPMA, notamment celle du Pas-de-Calais, est engagée depuis les années 2000 dans la restauration de la continuité des cours d'eau, identifiée comme un enjeu majeur pour les écosystèmes aquatiques via les publications des premiers Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). La FDAAPPMA 62 mène des études, réalise des travaux de restauration écologique et collabore avec les structures GEMAPI, en privilégiant des solutions fondées sur la nature et la maîtrise foncière.

Quelle est votre stratégie dans le domaine foncier ?

Grâce à son réseau d'Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu (AAPPMAs), sa participation aux instances locales et ses échanges avec des partenaires (AEAP, DDTM, structures GEMAPI), la FDAAPPMA dispose d'une solide connaissance du territoire. Sans stratégie foncière formalisée, les opportunités sont saisies pour intervenir efficacement, sécuriser les projets et gérer durablement les sites, incluant parfois les droits et l'organisation de la pêche comme à Aire-sur-la-Lys ou à Éperlecques.

En quoi l'acquisition foncière (AF) du moulin de Questrecques présente-t-elle un intérêt pour les travaux de RCE ?

L'acquisition de parcelles autour du Moulin de Questrecques permettra de restaurer la continuité écologique de cet ancien système hydraulique. La maîtrise foncière des terrains offre la possibilité de réaliser des travaux de génie écologique et hydraulique pour contourner l'obstacle, en s'appuyant sur la nature et la topographie favorable du site. Les démarches foncières, engagées jusqu'à l'automne 2024, ont abouti à une acquisition définitive au printemps 2025. Le projet entre désormais dans une phase d'études préalables avant un lancement des premiers travaux envisagé en 2027.

Comment la Fédération évalue-t-elle l'efficacité des travaux de continuité écologique ?

La FDAAPPMA met en place des suivis pour mesurer l'efficacité des aménagements, notamment à travers la recolonisation par les poissons migrateurs et le suivi de leurs zones de reproduction. Cet enjeu est particulièrement important au moulin de Questrecques, l'un des derniers obstacles à la continuité écologique sur la Liane. Après la pollution historique de 2023, qui a fortement affecté les communautés biologiques du cours d'eau, la restauration de la continuité est devenue essentielle pour permettre l'accès et la recolonisation des habitats aquatiques.

Chiffres

20,123 M€ en

faveur de l'entretien, de la restauration et de la continuité écologique des cours d'eau en 2025

35,8 Km

Linéaire de cours d'eau restaurés en 2025 (objectif de 50 Km)

15

Nombre d'ouvrages aidés en liste 2 et hors liste 2 en 2025

POINT DE VUE

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Préserver et restaurer les milieux naturels humides et non humides, et agir en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques

La préservation des milieux naturels

L'Agence agit pour la préservation et la restauration des milieux naturels humides et non humides avec pour objectifs la préservation de la biodiversité au travers de l'accompagnement de stratégies d'acquisition foncière de sites naturels tenant compte des trames écologiques et de la restauration fonctionnelle des habitats par des travaux de gestion et de restauration.

Pour cela, des aides sont apportées pour l'acquisition foncière de sites, la réalisation d'études, les travaux de gestion courante et de restauration des habitats favorables à la biodiversité des milieux humides et non humides.



Marais des Quarantes sur la commune de Mareuil
Caubert

Restauration écologique du marais des Quarantes

Lorsqu'elles sont en bon état, les tourbières rendent de multiples services qu'on appelle les services dits « écosystémiques » : stockage du carbone, rôle de filtre et d'éponge en stockant l'eau lors des périodes de crues et en la restituant en période sèche, lieu de vie pour des espèces de faune et de flore.

D'une durée de 6 ans, le programme « LIFE Anthropofens » se veut ambitieux avec un budget de plus de 18 millions d'euros au bénéfice de 480 hectares de tourbières alcalines préservés en région Hauts-de-France et en Wallonie.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Artois-Picardie soutient l'ensemble de ce programme LIFE comme la restauration écologique du marais des Quarantes situé sur la commune de Mareuil Caubert.

Ces travaux ont pour objectif la restauration de milieux ouverts pour préserver les habitats tourbeux et la remise à jour d'horizons tourbeux favorables à la reconstitution de bas-marais pionniers. Concrètement des travaux de coupe, d'arrachage des souches et d'étrépage ont été réalisés.

Des suivis écologiques avant et après travaux permettront de mesurer l'impact de la restauration, et le Plan de Gestion du site assurera la pérennisation des aménagements.

L'agence de l'eau a contribué financièrement au projet à hauteur de 62% soit 278 685€, auquel s'ajoute un cofinancement de l'Union européenne. Ces travaux traduisent l'engagement durable de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de ses partenaires en faveur de la biodiversité et des zones humides du territoire.



Intervention au
marais des Quarantes sur la commune de Mareuil Caubert

Chiffres

8,556 M€_{en}

faveur de l'entretien, de la
restauration et de la continuité
écologique des cours d'eau en
2025

213,5 Ha

De zones humides ont
bénéficié en 2025 d'une aide
en vue de leur restauration ou
de leur acquisition (objectif
de 220 Hectares)

41% du bassin couvert
par un inventaire de zones
humides en 2025

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Lutter contre l'érosion, prévenir les inondations

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens du labour, rotations des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa érosion ;
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, bandes enherbées et leur entretien ;
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés » ;
- Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage et de ralentissement dynamique.

Lancement des PAALER

Les Programmes d'Actions Agronomiques de Lutte contre l'Érosion et le Ruissellement (PAALER) constituent un nouveau dispositif structurant du bassin Artois-Picardie. Inscrits dans le cadre du 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau, ils visent à renforcer et coordonner la lutte contre l'érosion à l'échelle des bassins versants. Les PAALER reposent sur une approche territorialisée et intégrée, privilégiant les actions agronomiques et complétées, si nécessaire, par des aménagements hydrauliques. Ils placent les pratiques agricoles au cœur de la stratégie, en favorisant des leviers durables de protection des sols et de maîtrise du ruissellement. Portés par les collectivités, ces programmes pluriannuels et multipartenariaux s'appuient sur un diagnostic partagé et un plan d'actions opérationnel.

Les 8 premiers PAALER, coordonnés par le SYMCEA sur les territoires de la Canche et de l'Authie, constituent des projets pilotes. Ils ont vocation à servir de référence afin que cet outil puisse être déployé plus largement à l'échelle du bassin Artois-Picardie, tout en s'inscrivant dans une initiative multipartenariale pilotée par le SYMCEA et conduite avec un certain nombre d'acteurs (Greensol, l'APAD, les chambres d'agriculture du Nord, du Pas de Calais et de la Somme, etc.)

Un programme de réduction des risques liés à l'érosion sur la commune de Pas en Artois

Le programme d'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental (AFAFE) de Pas en Artois a été initié en 2010 à la demande des agriculteurs du secteur pour restructurer leur outil de production afin de réduire les risques liés à l'érosion et au ruissellement.

La zone d'aménagement couvre 2 759 ha et comprend plusieurs communes autour de Pas-en-Artois. Elle concerne principalement le bassin versant de la Quilienne, affluent de l'Authie, et le bassin versant de l'Authie Sud.

Des études ont montré un fort risque de ruissellement et d'érosion. Ce risque a été confirmé par plusieurs épisodes importants de coulées de boue pendant les travaux. Face à ces événements graves, le Département du Pas-de-Calais a décidé de mettre en place un programme de travaux pour limiter au maximum les dégâts des coulées de boue sur les habitations, les personnes et les cours d'eau.

Un programme complémentaire, sur les bassins versants impactant la commune de Pas en Artois, a également été élaboré par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), s'accompagnant également de l'élaboration d'un PAALER.

Ce programme de travaux, financé par l'Agence, repose sur la mise en œuvre d'actions paysagères et hydrauliques destinées à mieux gérer les eaux de ruissellement. Il prévoit notamment la plantation de haies, l'installation de fascines et la création de fossés végétalisés. Il comprend également l'aménagement de bandes enherbées, la réalisation d'ouvrages visant à ralentir les écoulements, ainsi que la mise en place de zones de rétention des eaux de pluie.

Un suivi écologique des travaux sera également mis en place afin d'en évaluer les effets sur l'environnement, et notamment sur la qualité de l'eau. Celui-ci comprendra des inventaires de la faune réalisés par le Département du Pas-de-Calais, ainsi qu'un suivi des apports sédimentaires dans la Quilienne, assuré par le SYMCEA.

Chiffre

2,607 M€ en
faveur de l'érosion, et de la
prévention des inondations
en 2025

125 Km
D'ouvrages de lutte contre
l'érosion en 2025



Intervention sur la commune de Pas-en-Artois

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES : Améliorer la gestion des eaux usées et la gestion intégrée de l'eau pluviale

La politique de soutien à la gestion des eaux usées et à la gestion intégrée des eaux pluviales

L'Agence contribue aux actions des collectivités territoriales qui concourent à améliorer l'efficacité des systèmes d'épuration.

Forum national de la gestion des eaux pluviales à Lens

Organisé tous les 2 ans depuis 2007, le Forum national de la gestion durable des eaux pluviales a tenu sa 10ème édition les 27 et 28 mars 2025 au stade Bollaert-Delelis à Lens (62). Cette manifestation a pour objectif de promouvoir la communication et les échanges d'expériences opérationnels autour de la gestion intégrée et durable des eaux pluviales tant au plan régional que national.

Co-organisé par l'ADOPTA, l'Agence, IDEALCO, NOREADE, l'association des maires du Pas-de-Calais le CEREMA et les Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, Hénin-Carvin, de la Porte du Hainaut, cette 10ème édition a permis de réunir 822 participants autour de :

- une séance plénière d'ouverture,
- 15 ateliers thématiques,
- 4 ateliers collaboratifs,
- 4 focus entreprises,
- 1 table ronde inédite en présence d'Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,
- 1 soirée d'anniversaire pour célébrer cette 10ème édition.



Table ronde durant le forum national de la gestion des eaux pluviales à Lens



Signature d'une convention avec la banque des territoires

Lors du 10ème Forum national de la gestion durable des eaux pluviales, l'URH Hauts-de-France (organisme professionnel qui regroupe les 56 organismes de logement social sur la région Hauts-de-France représentant 1 logement sur 4), la Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont signé une convention de partenariat visant à amplifier le recours à des pratiques sobres et durables permettant de placer la gestion de l'eau au cœur des projets de construction et de rénovation du logement social.

SIA habitat : réhabilitation de cités dans le cadre de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier)

Sia Habitat, acteur majeur du logement social dans les Hauts-de-France, intègre la gestion durable des eaux pluviales dans la réhabilitation de cités minières. À ce jour, les travaux sur 6 cités ont permis de déconnecter 5 ha de surfaces imperméabilisées des réseaux. En 2025, les travaux des cités 9 et 12 à Lens prévoient l'infiltration des eaux pluviales de 60 logements, avec 7 440 m² déconnectés du réseau unitaire.



Retrouvez la vidéo de présentation ici

Tourcoing modernise le boulevard Gambetta : un projet structurant au service de la mobilité et de l'économie de la ressource en eau

Une meilleure infiltration des eaux pluviales dans les sols présente des bénéfices environnementaux majeurs. Elle contribue à la recharge des nappes phréatiques, limite le ruissellement et favorise le rafraîchissement urbain. Elle réduit aussi les surcharges des réseaux d'assainissement lors de fortes pluies, diminuant ainsi les rejets d'eaux usées et les pollutions dans le milieu naturel.

Dans ce contexte la ville de Tourcoing a inauguré, le jeudi 28 août 2025, le Boulevard Gambetta entièrement rénové, en présence de Gérald Darmanin, Damien Castelain et de Doriane Bécue. Ce projet structurant, d'un montant de 20 M€, doit permettre d'améliorer la mobilité et le cadre de vie et contribue également à la préservation de la ressource en eau grâce à des aménagements favorisant l'infiltration sur place. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a apporté un soutien financier de 3,25 M€ pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement et la gestion durable des eaux pluviales.



Boulevard Gambetta à Tourcoing



Inauguration du Boulevard Gambetta à Tourcoing

Chiffres

33,710 M€ en
faveur de la gestion des eaux pluviales en 2025

23,418 M€ en
faveur des stations d'épurations et des réseaux d'assainissement en 2025

30
Nombre de systèmes d'assainissement prioritaires DCE aidés par l'Agence (objectif de 30 systèmes d'assainissement prioritaire en 2025)

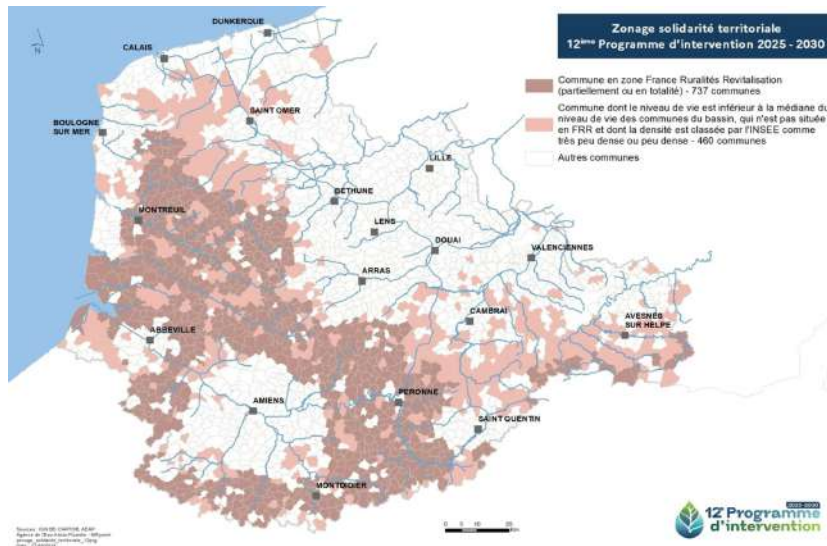
ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES :

Des aides complémentaires dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement versées aux communes situées en zones de solidarité territoriale

Les communes concernées

Sur le bassin Artois-Picardie, 1 197 communes sont éligibles aux aides de solidarité territoriale dans le cadre du 12ème programme soit 95 communes supplémentaires par rapport au 11e Programme. Il s'agit :

- des 737 communes incluses dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) (En marron foncé sur la carte);
- auxquelles s'ajoutent 460 communes dont le niveau de vie est inférieur à la médiane du niveau de vie des communes du bassin pour l'année 2021, et dont la densité est classée par l'INSEE comme très peu dense ou peu dense (En marron clair sur la carte).



Pour le 12ème Programme d'Intervention, qui a débuté le 01/01/2025, la solidarité reste mais le zonage évolue ! Le zonage France Ruralité Revitalisation remplace le ZRR.
Retrouvez la liste des communes éligibles (délibération 24-A-064) sur le site de l'Agence :
https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delib_24-a-064_zonage_intervention.pdf



Réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Montescourt-Lizerolles

La commune de Montescourt-Lizerolles (1 630 habitants) est intégrée depuis 2017 à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ). Elle est éligible, comme 16 autres communes de l'EPCI, à un financement bonifié au titre de la Solidarité Territoriale par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

À la suite d'une étude du schéma directeur d'assainissement menée sur les unités rurales entre 2020 et 2022, de nombreux défauts structurels des canalisations d'eaux usées de la Cité Seblin ont été mis en évidence. Ce secteur urbanisé se situe par ailleurs à proximité d'un captage d'eau potable.

Fort de ces constats, la CASQ a programmé un plan pluriannuel de réhabilitation sur 4 ans portant sur près de 4 km de conduites, incluant l'étanchéité des regards de visite et la réhabilitation des branchements défectueux. En 2025, l'Agence de l'Eau a poursuivi son soutien financier à ce programme.

De 2023 à 2025, près de 800 000 euros ont ainsi été investis pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de la station de dépollution de Jussy et la ressource en eau potable. La participation de l'Agence s'élève au total à près de 115 000 euros d'avance sans intérêt et 340 000 euros de subventions, dont 120 000 euros au titre de la Solidarité Territoriale.

Zoom sur l'agglomération de Villers-Outréaux

Mise en service en 2003, la station d'épuration de Villers-Outréaux ne disposait pas d'un dispositif adapté pour gérer les afflux d'eau en cas de pluie. À la suite d'un diagnostic mené en 2024-2025, il a été décidé de renforcer sa capacité de traitement en période de fortes pluies.

L'agglomération d'assainissement de Villers-Outréaux fait partie des agglomérations prioritaires de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au titre de la gestion des effluents par temps de pluie. Elle présente des taux de déversement dans le milieu naturel, sur les réseaux et en entrée de station d'épuration, importants par temps de pluie.

Afin de gérer les importants volumes d'eaux usées générés lors des épisodes de pluie, il est nécessaire de mettre en place une capacité de stockage temporaire, permettant le traitement des volumes stockés après les événements pluvieux. Dans ce cadre, la Régie NOREADE prévoit de requalifier le silo à boues existant, d'un volume de 1880 m³, en bassin de stockage. En complément, un nouveau silo à boues d'une capacité de 500 m³ sera construit.

Chiffres

20,500 M€
en faveur des communes situées dans une zone de solidarité territoriale en 2025 pour le renouvellement d'installations d'eau potable et d'assainissement.

CONTRIBUER AUX ACTIONS DES ACTEURS ECONOMIQUES :

La lutte contre la pollution des activités économiques

L'Agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques tels que les industriels, les artisans, les agriculteurs, les propriétaires de campings, les exploitants de carrières, les bailleurs sociaux, etc. qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires.

En 2025, en matière de lutte contre la pollution des activités économiques, les aides accordées ont essentiellement porté sur des opérations :

- de gestion des eaux pluviales ;
- de prétraitement des effluents ;
- d'amélioration des traitements biologiques ;
- de recyclage intégral ou partiel des eaux de process d'économies d'eau (2 699 m³/jours seront économisés au travers des dossiers décidés en 2025).

Optimisation de la gestion des eaux pluviales chez AMPERE ELECTRICITY

Entreprise technologique industrielle spécialisée dans l'électrification des véhicules, AMPERE ELECTRICITY porte un projet sur son site de Maubeuge visant à transformer la chaîne de traitement de surface des carrosseries dans le cadre de la production de la Renault 4 électrique.

Cette opération consiste à remplacer l'utilisation de sels de nickel, substance toxique, par un traitement au zirconium. Ce changement implique des adaptations techniques de la chaîne de production ainsi que de la station d'épuration.

Ce projet permet de réduire significativement les rejets polluants et de réaliser une économie d'environ 110 m³ d'eau par jour.

D'un montant total de 1 327 000 € HT, il bénéficie d'une aide de l'Agence à hauteur de 530 800 €, soit 40% de l'investissement, dans le cadre de la lutte contre les pollutions toxiques issues des activités économiques.

Saint-Louis Sucre : réutilisation des eaux de process à des fins d'irrigation

Le projet porté par Saint Louis Sucre à Roye illustre une solution concrète face aux tensions croissantes sur la ressource en eau. Dans un contexte d'augmentation des besoins d'irrigation, l'enjeu est de stabiliser, voire réduire, les prélèvements dans les nappes.

L'opération consiste à étendre un réseau d'irrigation permettant de valoriser les eaux issues du process industriel de la sucrerie, extraites des betteraves. Jusqu'ici partiellement épandues sans réel bénéfice agronomique, ces eaux sont désormais acheminées vers des parcelles agricoles pour se substituer à l'eau de forage. La première tranche du projet permettra d'irriguer plus de 600 hectares supplémentaires grâce à une station de pompage et plusieurs kilomètres de canalisations.

Soutenu financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur 1,3M€, ce dispositif de réutilisation des eaux non conventionnelles (REUT) permet une économie annuelle significative d'eau souterraine. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Eau en favorisant la sobriété et l'adaptation au changement climatique. Au-delà de l'infrastructure, le projet s'accompagne d'un engagement des agriculteurs vers des pratiques agroécologiques améliorant la rétention et l'infiltration de l'eau dans les sols. Une approche intégrée qui concilie performance agricole et préservation durable de la ressource.

Convention de coopération 2025-2026 pour une gestion durable de l'eau en Hauts-de-France

La convention de coopération conclue pour 2025-2026 entre les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie et la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Hauts-de-France traduit une volonté commune d'accompagner les acteurs économiques dans la transition vers une gestion plus sobre de la ressource en eau. Dans un contexte de changement climatique et de tensions croissantes sur les usages, ce partenariat vise à sensibiliser, mobiliser et outiller les entreprises de la Région. Il s'inscrit dans le plan Eau.

Les enjeux portent à la fois sur la réduction des consommations, l'optimisation des procédés et l'adaptation des activités économiques aux risques de pénurie. Pour y répondre, plusieurs axes de travail sont définis : amélioration de la connaissance et de la prospective sur les usages économiques de l'eau, information et sensibilisation des entreprises, accompagnement technique et financier, et valorisation des bonnes pratiques.

Chiffre

12,511 M€ en
faveur de la lutte contre
la pollution des activités
économiques en 2025

182 250 Kg/an

De rejets de substances
prioritaires et dangereuses
prioritaires issues des activités
économiques industrielles et
artisanales seront évités grâce
aux actions 2025

745 000 m³/an

Volume d'eau économisé par les
industriels au travers des projets
aidés en 2025



Convention de coopération AEAP - AESN - CCI HdF

FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR UNE EAU DE QUALITE :

Les activités agricoles, au travers de l'utilisation d'intrants ou de produits phytopharmaceutiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des ressources en eau. C'est pourquoi, l'Agence œuvre à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tel que l'agriculture biologique ou encore l'agroécologie et accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs dans cette voie.

Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) avec ouverture en 2025 d'un nouveau territoire sur la Canche

Le Syndicat mixte Canche et Authie (Symcéa) lance le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) sur la Moyenne Canche, un territoire clé pour la gestion de l'eau et la biodiversité. Soutenu par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, ce programme associe éleveurs, Chambre d'agriculture, Seenorest et CPIE pour promouvoir des pratiques agricoles durables.

Le PMAZH repose sur 5 axes :

- Accompagnement technique (formation Pâtur'Ajuste, suivi économique) ;
- Valorisation des productions (concours de prairies fleuries, liens avec les PAT) ;
- Accès aux aides (analyse des MAEC) ;
- Maîtrise du foncier (stratégie avec les communes) ;
- Partage des savoirs (retours d'expérience, communication).

Les bénéfices attendus sont :

Pour les 20 éleveurs concernés : réduction des charges, accès à des marchés locaux et sécurisation foncière, afin de maintenir une activité d'élevage rentable en zone humide.
Pour le territoire : amélioration de la qualité de l'eau, prévention des inondations et préservation des paysages.



Retrouvez la
plaquette de
présentation ici

Manon LECLERCQ, cheffe de projet PSE au sein de « Pour une agriculture du Vivant »



Pour une Agriculture du Vivant est porteuse du PSE régénératif déployé sur le sud du Bassin Artois Picardie. Pouvez-vous en rappeler les objectifs et la place des acteurs filières ?

Le projet du PSE Régénératif vise un double objectif :

- Créer une dynamique collective sur un territoire ciblé afin de mutualiser les efforts au bénéfice de la résilience des fermes, des filières et de la préservation de la ressource en eau.
- Démontrer qu'une mutualisation des dispositifs de financement public-privé, permet d'engager les agriculteurs débutants dans la transition et d'aider les pionniers à maintenir leurs efforts.

La seconde campagne d'engagement a montré un très fort intérêt des agriculteurs. Combien de fermes ont rejoint le projet ? quel est leur profil ? comment ont-elles été sélectionnées ?

56 fermes ont rejoint le PSE Régénératif en 2025, faisant monter à 85 le nombre total de candidats retenus pour le projet. Plus de 90 % des agriculteurs ont intégré le projet avec un profil dit « en transition » c'est-à-dire avec un indice de Régénération (IR) <60. L'IR est un outil développé par l'association Pour une agriculture du vivant. Il s'agit d'un score sur 100 qui évalue l'état agroécologique de la ferme.

Les critères de sélection au programme étaient :

- La localisation de la ferme afin de privilégier les agriculteurs ayant au moins une parcelle située en zone à enjeux prioritaires ;
- La motivation à s'engager dans le dispositif et à mettre en place les pratiques nécessaires à la transition agroécologique de la ferme ;
- Le niveau agroécologique des fermes dans le but d'intégrer en priorité les agriculteurs en début de transition.

Pour les fermes engagées en 2024, perçoit-on déjà des évolutions de pratiques ?

En moyenne, les agriculteurs ont amélioré leur IR de 9 points entre leur entrée dans le projet et la première année, on constate donc une évolution significative de l'état agroécologique des fermes retenues.

POINT DE VUE

La ferme Rettemoy : un modèle d'exploitation agroécologique au service de l'eau et des sols

Installée depuis 2019 en polyculture au cœur de l'Artois, la Ferme Rettemoy incarne une nouvelle génération d'exploitations engagées dans la transition agroécologique. À la tête d'une exploitation familiale certifiée haute valeur environnementale de niveau 3 (HVE3), partiellement en agriculture biologique et labellisée bas carbone, elle cherche à concilier performance agricole, préservation de l'eau et régénération des sols. Elle met en œuvre des pratiques de conservation ambitieuses (sans labour, couverts végétaux, rotations diversifiées) et participe à des projets collectifs favorisant la biodiversité, la qualité de l'eau et la diffusion de modèles agricoles durables.

Chiffres

8,34 M€
Montant engagé pour des aides individuelles aux agriculteurs en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (PSE, agriculture bio, MAEC) en 2025

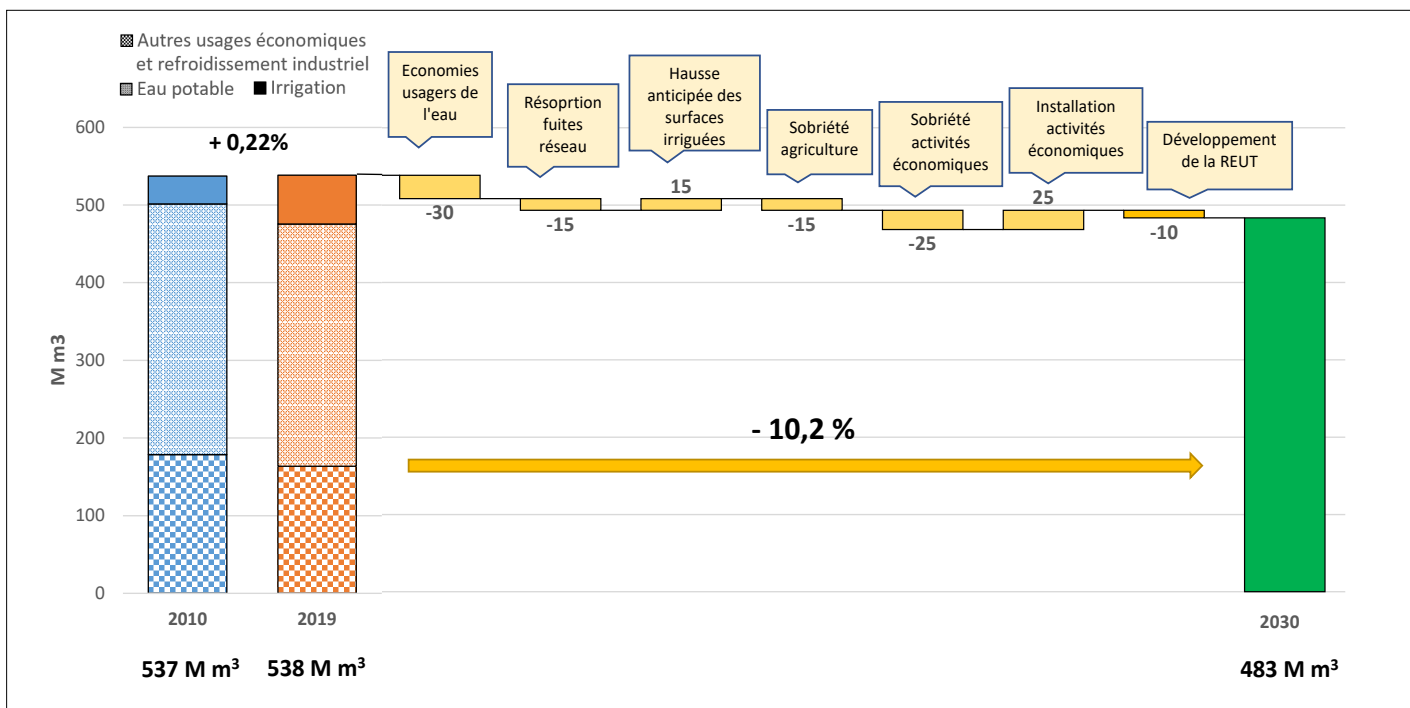
Retrouvez
la vidéo de
présentation ici



PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ECONOMOME

Lancé lors du 11e programme d'intervention, le « Plan Eau » s'inscrit dans une démarche globale visant à répondre aux enjeux majeurs de la gestion durable de la ressource en eau, avec pour objectif de réduire de 10 % les prélèvements d'ici 2030. Il repose sur une feuille de route structurée autour de 53 actions destinées à accompagner l'adaptation des territoires face aux effets du changement climatique et aux tensions croissantes sur la ressource.

À l'échelle du bassin, cet objectif représente une économie d'au moins 55 millions de m³ par rapport aux 540 millions de m³ prélevés en 2022.



En 2025, l'Agence a engagé 5,24 M€ en faveur des économies d'eau réalisées par les industriels et 5,74 M€ au bénéfice des collectivités. Elle a également consacré 5,48 M€ à la résorption des fuites sur les réseaux d'eau potable.

Vers une ville plus sobre et perméable : Montdidier déploie 550 récupérateurs d'eau pluviale

La ville de Montdidier, compétente en matière d'assainissement des eaux usées, fait face à une non-conformité réglementaire de son réseau par temps de pluie. Pour y remédier, elle a lancé un programme visant à réduire fortement les surfaces raccordées au réseau unitaire. En parallèle, elle intègre la déconnexion des eaux pluviales dans ses projets et participe à l'appel à projets « Villes Sobres et Perméables » en proposant l'installation de 550 récupérateurs d'eau pluviale chez des particuliers volontaires, associés lorsque possible à une déconnexion du réseau d'assainissement.

Stratégie d'optimisation de la détection de fuites

Noréade, régie du SIDEN-SIAN, assure le service de l'eau potable sur plus de 654 communes. Elle gère un réseau de distribution de 11 400 km desservant 434 000 abonnés. Son territoire est structuré en 222 UDI (unités de distribution), correspondant à des origines et des qualités d'eau différentes.

Depuis plusieurs années, Noréade déploie une stratégie de sectorisation de ses réseaux, fondée sur l'installation de compteurs de secteur télégrés. Ce dispositif permet un suivi continu des débits et facilite la détection d'anomalies, notamment durant les périodes de faible consommation, en particulier la nuit.

En 2025, Noréade a sollicité l'Agence dans le cadre de plusieurs dossiers inscrits à son plan d'actions 2025-2027.

Dans un premier temps, afin d'améliorer le taux d'équipement en sectorisation et d'atteindre une maille cible de 5 km, 30 dispositifs télégrés supplémentaires seront installés.

Par ailleurs, Noréade prévoit le déploiement de corrélateurs acoustiques (loggers fixes) sur les vannes et les robinets de branchement. Ces équipements communicants, dotés d'un rayon d'action de 200 m, permettent de capter et d'analyser les bruits de fuite. Les enregistrements nocturnes sont traités par intelligence artificielle afin d'identifier des pics sonores localisés, révélateurs de potentielles fuites. Ces suspicions sont ensuite confirmées par des agents Noréade via des écoutes au sol. Cette technologie est déployée sur environ 500 km de réseau (soit 4,5 % du linéaire), en priorité sur les secteurs à faible rendement, à fortes pertes, ainsi que dans les zones fortement maillées ou urbaines à forte circulation.

Dans une optique globale d'amélioration des performances du réseau, Noréade a également engagé l'instrumentation d'une partie de sa canalisation de transfert principale, située entre Salomé et La Gorgue. Cette conduite de gros diamètre (450 à 500 mm) fera l'objet de l'installation d'environ 66 capteurs hydrophones sur un linéaire de plus de 30 km.

Le coût total des travaux engagés en 2025 s'élève à 2,12 M€, dont 70 % ont été financés par l'Agence, soit une subvention de 1,48 M€.

Chiffres

1,0241 Mm³
Volume d'eau économisé et substitué (tous usages) au travers des projets aidés en 2025

1,49 M€/an
Montants engagés en faveur de volumes d'eau substitués au travers des projets aidés en 2025

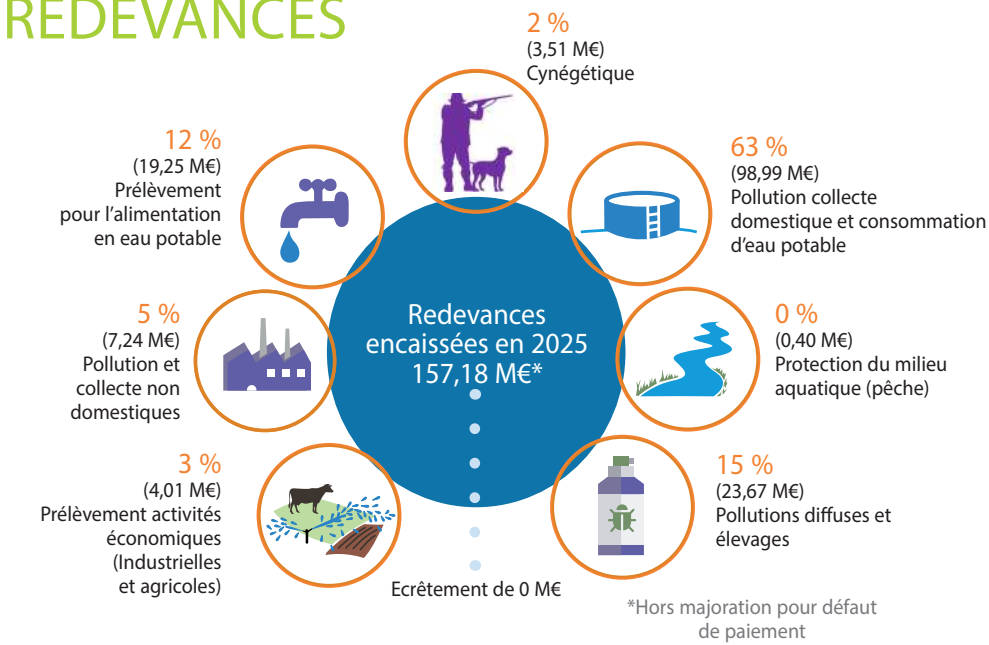
10,98 M€/an
Montants engagés par les agences en faveur de volumes d'eau économisés (tous usages) au travers des projets aidés en 2025



LES REDEVANCES

Baie de Somme (80)
Crédit photo : Adobe Stock

ASSURER LES RECETTES DE REDEVANCES



Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des différents usagers de l’eau, en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l’environnement. Elles sont utilisées pour financer les actions de protection de l’eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires, à l’échelle des 7 grands bassins versants français métropolitains.

Le code de l’environnement définit les principes, les modalités de détermination des assiettes et les tarifs plafonds des redevances.

Les instances de bassin adoptent la politique tarifaire pour équilibrer le programme d’intervention.

La réforme des redevances introduite par la loi de finances pour 2024 a introduit un mécanisme d’indexation sur l’inflation des paramètres de redevances fixés dans la loi. Du fait de cette indexation des tarifs planchers, trois tarifs ont été adaptés à compter de l’année 2026 concernant le prélèvement sur la ressource en eau (pour les usages « refroidissement industriel conduisant à une restitution de 99 % » -pour les 2 catégories concernées- et « fonctionnement d’une installation hydroélectrique »).

Afin de permettre aux redevables de connaître précisément les tarifs de redevances impactés, une publication annuelle des tarifs applicables à chaque redevance est réalisée sur le site internet de l’agence.

Chiffres
3 425

Formulaires de déclaration de redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)

94,30 %

Taux d’utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses) pour un objectif de 93 %

Plus de
345 M€

Encaissés globalement tenant compte des recettes de la redevance pour pollutions diffuses dont la gestion est assurée par l’Agence de l’Eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences

157,18 M€

De recettes de redevances disponibles pour le bassin Artois-Picardie

LA REFORME DES REDEVANCES

La réforme des redevances est entrée en vigueur le 1er janvier 2025, et a continué à mobiliser les experts redevances des agences, sous le pilotage des agences de l'eau Artois-Picardie et Rhône-Méditerranée-Corse tout au long de l'année 2025.

Pour cette première année, le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) est devenu l'outil unique de saisie des données techniques pour le calcul du coefficient de modulation de la redevance de performance des réseaux d'eau potable, selon le principe «dites-le nous une fois». Pour la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, les données techniques seront saisies directement sur le portail de télédéclaration des agences de l'eau au moment de la consultation.

Pour rappel, ces deux redevances de performance s'appuient sur un coefficient de modulation global représentatif de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ainsi que sur le fonctionnement et la performance des systèmes d'assainissement. Des simulateurs pour le calcul du coefficient de modulation global des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif ont été mis en place.

Le travail de concertation s'est poursuivi avec les instances de bassin et les parties prenantes à l'échelle nationale, afin d'identifier des pistes d'adaptation susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la réforme. Ce travail d'écoute et d'explication a été particulièrement déployé à destination des collectivités concernant les modalités de calcul des coefficients de modulation des nouvelles redevances de performance, ainsi qu'auprès des industriels nouvellement redevables au titre des nouvelles redevances et les plus lourdement impactées au regard de leur valeur ajoutée. La foire aux questions créée en 2024 a été alimentée au fil de l'eau par les agences afin de répondre aux questions récurrentes des parties prenantes.

Au niveau local, l'agence a accompagné les parties prenantes tout au long du processus de déploiement de la réforme des redevances en organisant plusieurs webinaires de présentation des simulateurs de redevances mis à disposition et en diffusant des documents d'appuis, tous mis en ligne sur le site internet de l'agence au travers de la rubrique dédiée à la réforme.



Retrouvez toutes les informations sur la réforme des redevances ici



LE CONTROLE FISCAL DES REDEVANCES

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances, établies sur des bases déclaratives, et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai légal de reprise.

Les contrôles portent sur l'ensemble des éléments permettant de vérifier l'assiette des redevances, notamment les déclarations et documents produits par les redevables ainsi que les installations, ouvrages ou activités utiles pour leur détermination. Pour mémoire, l'indicateur national du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) de l'agence sur ce sujet porte sur le pourcentage du montant de redevances contrôlé et sur le pourcentage du nombre de redevables contrôlés avec une cible fixée à 5 % pour ces 2 grandeurs.

Au total, 156 contrôles ont été réalisés en 2025 sur l'année d'activité 2022. 31 contrôles ont conduit à une rectification en faveur des redevables pour un montant total de 113 642 € et 19 en faveur de l'agence pour un montant total de 258 466 €.

L'agence a également poursuivi en 2025 la démarche de contrôles de supervision visant à vérifier les modalités d'instruction des déclarations. 4 % des dossiers consultés au titre de l'année d'activité 2024 ont ainsi été contrôlés, soit 108 dossiers. Une seule ré-instruction de dossier a été réalisée via un contrôle fiscal sur place.



Portail Téléservices des Redevances

La réforme des redevances a nécessité une forte adaptation de nos logiciels d'instruction et de déclaration des redevances avec des développements complémentaires. Ainsi, les écrans ont été remaniés, et des nouvelles fonctionnalités ont été créées de toutes pièces pour répondre aux spécificités des trois nouvelles redevances. Cette phase s'est également accompagnée de campagnes de tests multiples par une équipe projet dédiée.

Chiffres

22,3 %

Taux de redevances contrôlées (en montant) sur l'année d'activité 2022, pour un objectif de 5%

10,2 %

Taux de redevables contrôlés sur l'année d'activité 202, pour en objectif de 5%



LA GOUVERNANCE LOCALE

Réunion Présidents de CLE
Agence de l'Eau Artois-Picardie - Douai
Crédit photo : AEAP

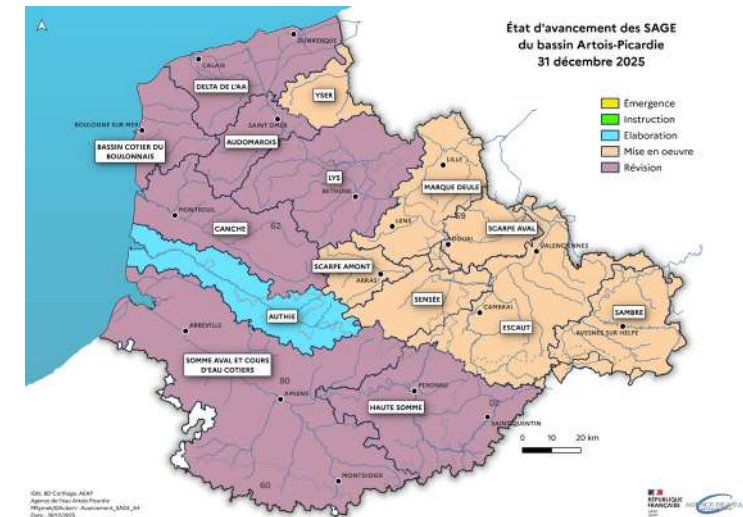
LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) : Outils territoriaux de gouvernance

Au 31 décembre 2025, l'état d'avancement des 15 SAGE a été présenté en Comité de Bassin Artois-Picardie. Il reste le seul des sept grands bassins hydrographiques de France hexagonale à être entièrement couvert par une démarche de SAGE.

En 2025, le Comité de Bassin a approuvé la modification des deux SAGE de la Somme, la révision du SAGE de l'Audomarois et la validation du SAGE de l'Authie.

L'année 2025 a également été marquée par :

- Le 09 janvier 2025 : réunion annuelle des animateurs SAGE organisée par l'agence de l'eau Artois Picardie afin de favoriser les échanges, partages d'expériences et d'actualités sur le bassin. A cette occasion les nouvelles modalités qui s'appliquent aux SAGE à la suite de la sortie du décret SAGE du 02 décembre 2024 ont été présentées.
- Le 13 juin 2025 : les animateurs SAGE ont participé à un atelier sur les priorités de mise à jour du SDAGE.
- Le 4 juillet 2025 : le projet de SAGE de l'Authie, dernier SAGE qui était en cours d'élaboration, a été présenté au comité de bassin qui a émis un avis favorable.
- Le 26 septembre 2025 : une réunion des présidents de CLE s'est tenue, centrée sur les enjeux de gouvernance et l'engagements des acteurs, dans le cadre de la conférence «l'eau dans nos territoires»



Validation des pactes de gouvernance avec les SAGE

Le 12e programme d'intervention de l'Agence a renouvelé le partenariat et le cadre de financement proposé aux structures porteuses de SAGE afin de renforcer leur efficacité et clarifier les priorités. L'objectif était de conclure au niveau de chaque SAGE des pactes de gouvernance fixant les objectifs à atteindre à échéance de 3 ans, visant notamment l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE, l'animation de la gouvernance locale de l'eau, ou encore l'accélération de la mise en compatibilité avec le SDAGE.

En 2025, 14 pactes (couvrant 15 SAGE) ont été validés en Conseil d'administration de l'agence, pour la période 2025-2027. Ces pactes définissent le cadre d'action : présentation des acteurs et du territoire, état d'avancement, objectifs, moyens mobilisés, ainsi que les modalités de suivi, d'évaluation et les engagements des parties.

DÉPLOIEMENT DU MODÈLE « AMORSE »

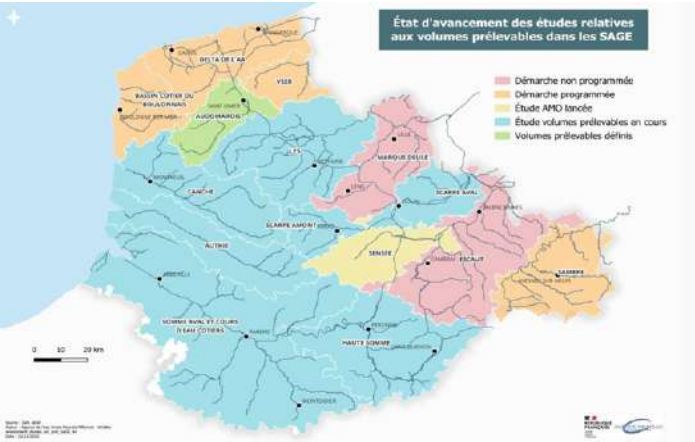
Bien que chacun des quinze SAGE couvrant le bassin réalise ses propres études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat), avec l’accompagnement de l’agence, compte tenu de la continuité de la nappe de la craie qui s’étend sur plusieurs SAGE et des transferts d’eau via les interconnexions existantes et le réseau hydrographique, un travail de modélisation numérique à l’échelle globale de la nappe de la craie du bassin Artois-Picardie a été privilégié par l’agence.

Une convention de recherche, conclue mi-2024 entre l’agence et le BRGM (projet AMORSE « Actualisation et développement de MODèles de gestion de la Ressource en eau Souterraine du bassin Artois-Picardie destinés à l’Évaluation des volumes disponibles »), prévoit que le BRGM élabore et cale des modèles hydrogéologiques maillés qui seront ensuite utilisés par l’agence de l’eau, accompagnée de la DREAL, pour réaliser des simulations dont les résultats seront mis à disposition des CLE, pour la réalisation des études HMUC.

Les objectifs de la modélisation hydrogéologique sont de disposer d’un outil de gestion et d’aide à la décision permettant de prévoir dans l’espace et dans le temps la disponibilité de la ressource en eau. Le modèle permettra de simuler l’évolution du niveau des nappes et des débits de rivières en fonction des divers prélèvements et/ou simulations climatiques. Les projections pourront être réalisées à l’échéance de quelques années à plusieurs décennies, selon les besoins de vision à court ou long terme.

À fin 2025, le modèle est calé sur la Somme et l’agence l’a pris en main pour pouvoir accompagner les SAGE Haute Somme et Somme aval et cours d’eau côtiers dans l’évaluation de leurs volumes prélevables.

Le modèle du Nord-Pas-de-Calais est également calé à grande échelle et le BRGM travaille actuellement sur les sous-modèles des SAGE Scarpe amont et Lys dont les études HMUC ont démarré. Un modèle est également en cours d’élaboration sur le SAGE Authie.



Signature convention AEAP-BRGM du 4 juin 2024

ELABORATION DU SDAGE 2028-2033

En 2025 l’agence de l’eau et les services de l’Etat ont engagé le travail de révision du SDAGE qui devra aboutir fin 2027 à une adoption du futur SDAGE sur le bassin pour la période 2028-2033. Les actions conduites en 2025 avaient pour objectif d’associer les acteurs du bassin le plus en amont possible aux réflexions sur l’évolution du SDAGE. Pour cela, plusieurs temps d’échange ont été organisés :

- Trois ateliers participatifs « bilan SDAGE » impliquant 39 acteurs du bassin, qui ont permis de faire remonter les besoins et priorités d’évolution du SDAGE actuel.
- Cinq groupes de travail sur la révision du SDAGE, qui ont réuni au total 218 participants (administrateurs et experts du bassin), afin de définir les priorités stratégiques en termes de révision qui permettront d’orienter la réécriture du SDAGE.

En complément, l’agence a lancé en 2025 une étude juridique approfondie du SDAGE actuel afin d’identifier ses faiblesses et les pistes d’amélioration en vue de sa révision, qui se poursuivra par un accompagnement pour la rédaction du futur SDAGE sur les aspects juridiques. L’objectif est d’assurer la robustesse juridique du futur SDAGE et de renforcer sa pertinence.



Atelier SDAGE du 18 juin 2025



Atelier SDAGE du 13 juin 2025



4 juillet 2025 : Signature de la GIRE CAP Vert portée par l'agence de l'eau Artois-Picardie

SIGNATURE DE LA GIRE (GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU) CAP VERT PORTÉE PAR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

En déclinaison de la loi Oudin-Santini, les agences contribuent à l'aide publique au développement française en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

L'Agence a réorienté sa politique d'action internationale pour mieux cibler ses interventions et renforcer l'efficacité de ses projets, en impliquant davantage les acteurs locaux. Elle s'appuie sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), une approche qui permet de structurer les actions liées à l'eau, d'assurer leur cohérence et de garantir leur durabilité.

La GIRE repose sur un accord validé par le Comité de bassin, qui organise la gouvernance, la planification, le partage d'expériences, les financements, la formation et l'évaluation, tout en favorisant la coopération entre les acteurs d'un territoire.

Trois territoires prioritaires ont été retenus en fonction de leur dynamique et de l'engagement local dont le Cap-Vert (île de Santiago). Un accord de coopération a été validé par le Comité de Bassin le 4 juillet 2025 et signé le même jour. Ce territoire a été choisi car un historique de coopération existait entre Amiens métropole et le Cap Vert. L'Agence a ajouté une dimension « eau » à cette coopération.

Les accords identifient les domaines de coopération suivants :

- La coopération institutionnelle et les échanges d'expériences ;
- La gouvernance des ressources en eau, avec la promotion du dialogue interinstitutionnel, la création d'instances de concertation pour la GIRE et le développement de mécanismes participatifs ;
- La planification intégrée des ressources en eau, avec la préparation d'un profil de l'unité hydrographique, la définition participative des objectifs et la définition d'un programme d'action ;
- L'articulation avec les actions de coopération décentralisée, la priorisation des besoins d'investissement, l'appui à la formation et l'assistance technique pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- L'évaluation et la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'impact de la GIRE sur la politique de l'eau au Cap Vert.

Chiffres

1,213 M€

consacrés pour la coopération internationale (institutionnelle et décentralisée) en 2025

616 408

personnes aidées dans le cadre des projets soutenus financièrement par l'Agence



Expositions photo 60 ans de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

LA SENSIBILISATION



DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

Exposition photographique « L'eau : source de vies »



En 2025, à l'occasion des 60 ans des agences de l'eau, une exposition photographique d'envergure nationale a été déployée simultanément par l'ensemble des agences de l'eau, illustrant la richesse, la diversité et la fragilité de la ressource en eau. Cette action interagences s'inscrit dans une volonté forte de sensibiliser le grand public aux grands enjeux de l'eau, qu'ils soient environnementaux, climatiques ou sociétaux, à travers des visuels immersifs et accessibles à tous. Face à une forte demande et à l'intérêt suscité, l'exposition a été largement diffusée sur l'ensemble du territoire national, notamment dans des lieux de grande fréquentation comme les gares SNCF, renforçant ainsi sa visibilité et son impact.

Sur le bassin Artois-Picardie, cette opération a connu un déploiement particulièrement soutenu, contribuant à un ancrage territorial. L'exposition a été accueillie dans de nombreux espaces publics, parmi lesquels les Gares d'Amiens et de Lille Flandres, le Riverside Park à Saint-Laurent-Blangy, mais aussi Saint-Venant, le Centre aquatique d'Abbeville, le Val Joly, la Base des Prés du Hem ou encore Saint-Quentin. À Douai, elle a investi plusieurs lieux stratégiques tels que les grilles de l'Hôtel de Ville, le Cinéma Majestic et les locaux de l'Agence, multipliant ainsi les points de contact avec les habitants.

Au total, plusieurs centaines de milliers de visiteurs ont été touchés en huit mois sur le bassin Artois-Picardie, témoignant d'un rayonnement territorial durable. Cette réussite illustre pleinement la capacité des agences de l'eau à conduire des actions collectives d'ampleur nationale tout en s'adaptant aux spécificités locales, renforçant ainsi le lien entre le grand public et les enjeux liés à l'eau.

Chiffres

1,131 M€

d'autorisations
d'engagement consacrées
à la communication et à la
sensibilisation en 2025

8 050

Abonnés sur les réseaux
sociaux par rapport à 2024

LinkedIn (+22%), Facebook
(+4%), Instagram (+21%)

L'EDUCATION A L'EAU :

Raconte-moi une agriculture durable

En 2025, l'agence et la DRAAF ont proposé un concours aux élèves de l'enseignement agricole afin d'accompagner leurs réflexions sur les questions liées à l'eau et les solutions pour de limiter les risques qui pèsent sur cette ressource.

Des équipes d'élèves ont été sélectionnées sur la base d'une note d'intention visant la réalisation d'un support vidéo de type Motion Design sur une problématique liée à l'agriculture durable. Les élèves ont bénéficié d'une journée technique organisée à l'agence afin d'échanger des informations avec des experts érosion, milieux aquatiques, inondations et agriculture leur permettant d'affiner leurs scénarios avant de définir les paramètres de conception de leur vidéo. Les 5 Motions Design ont été remis dans chaque établissement lors d'une cérémonie officielle.



Remise de trophée de prix du concours « Agriculture Durable »
au lycée Agricole de Tilloy les Mofflaines

Retrouvez tous les
les supports vidéos
«Motion Design» ici



10 illustrations pour comprendre l'action de l'agence

Dans le cadre du lancement du 12ème programme d'Intervention 2025-2030, l'agence a conçu 10 illustrations complexes, chacune rattachée à une politique spécifique. Ces illustrations ont vocation à accompagner les présentations des interventions de l'agence dans les domaines de lutte contre les inondations, restauration et gestion des milieux naturels, nature en ville et village, assainissement, lutte contre les pollutions d'origine agricole, activités économiques hors agricoles, gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, gouvernance et GEMAPI, et deux autres plus globales sur le cycle de l'eau et les politiques territoriales.



LA POLITIQUE JEUNESSE

Lancement du Parlement français de la Jeunesse pour l'Eau

L'année 2025 a été marquée par le lancement officiel du Parlement français des jeunes pour l'eau (PFJE), à l'occasion de sa première Assemblée Générale. Soutenue par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, cette instance dispose d'un rayonnement international, en étant intégrée au Parlement mondial des jeunes pour l'eau. Sa création s'inscrit dans la continuité de la mobilisation de la jeunesse lors de la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC), organisée à Nice en juin 2025. En amont de cet événement, deux jeunes issus des agences de l'eau ont contribué à structurer le portage des enjeux liés à l'eau par la jeunesse. Cette initiative a permis l'émergence d'une représentation nationale, aujourd'hui consolidée. Composé de jeunes issus de territoires, de formations et d'engagements variés, le Parlement français de la jeunesse pour l'eau se veut engagé et force de proposition sur les enjeux de l'eau.

Son organisation repose sur une représentation par bassin hydrographique, avec deux jeunes désignés par chacun des six Comités de bassin français. Le bassin Artois-Picardie est représenté par Emma Cossart, élue Présidente du PJE du bassin Artois Picardie (Muriel Randrianasolo et Mathieu Houchard ont été élus vice-présidents) lors de la séance du 19 mars consacrée à la gouvernance de l'eau, ainsi que par Eloïse Reboul-Telliez, membre du PJE.

Le Parlement porte une vision forte : « Ensemble, faisons de l'eau un levier de solidarité, de justice et de transition durable ».

Renforcement de la représentation de la jeunesse au niveau national

La place de la jeunesse dans les instances nationales de gouvernance de l'eau a également été renforcée. Un décret du 8 septembre 2025 a modifié la composition du Conseil National de l'Eau, permettant notamment l'intégration de trois représentants de la jeunesse aux débats d'orientation nationale de la politique de l'eau. Alexandre Ledoyen, représentant de la jeunesse au Comité de bassin Artois Picardie, a ainsi été désigné pour représenter la jeunesse au sein du Comité national de l'eau.



Rassemblement du Parlement français des jeunes pour l'eau



LA CONNAISSANCE

Analyse de la qualité des eaux
Crédit photo AEAP

Salinisation : projet AquaSEL

L'agence de l'Eau Artois-Picardie, maître d'ouvrage du projet, et le BRGM, sont associés dans le cadre d'un projet scientifique, AquaSEL, visant à décrire, suivre et comprendre l'évolution de la salinisation des aquifères côtiers du littoral des Hauts-de-France. Plus précisément, le projet a pour but de créer ou d'affiner les modèles géologiques existants du sous-sol côtier, de constituer un réseau de suivi hydrogéologique des nappes et de comprendre leur fonctionnement, ainsi que les origines et l'évolution de la salinisation des eaux souterraines.

Afin d'acquérir de nouvelles données là où les informations sont peu nombreuses ou disparates, les scientifiques impliqués dans le projet réalisent de nombreuses missions sur toute la zone littorale. Au porte-à-porte des hydrogéologues recherchant les forages pour y mesurer la salinité, au travail de terrain des géologues observant falaises et flancs de carrières, les géophysiciens ajoutent des campagnes d'acquisition de données, au sol avec un véhicule tracté et dans les airs avec un hélicoptère. En particulier, fin octobre 2025, une campagne de géophysique aéroportée le long du littoral a eu lieu. Un hélicoptère, affrété par le prestataire danois SkyTEM, a survolé plusieurs communes des Hauts-de-France. Il transportait une antenne de 20 mètres de diamètre, destinée à sonder indirectement le sous-sol sur un linéaire de 150km entre le Tréport et Calais.



Affrètement de l'antenne par
hélicoptère

Surveillance de la qualité des eaux : étude thermeaumètre

L'Agence de l'eau pratique une surveillance de la qualité des eaux depuis les années 60. Le dernier Etat des lieux (EDL), préalable à l'élaboration du Schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux (SDAGE) montre une baisse des classes de qualité des masses d'eau sur la période récente. Les méthodes de qualification de cet état ayant évolué vers plus d'ambition, de complexité et la diversité des paramètres suivis allant également croissant, il était important de mieux identifier les points d'amélioration et de dégradation sur le territoire selon les différents paramètres et leur évolution dans le temps.

L'étude menée avec ANTEA s'appuie sur les données acquises sur le bassin Artois-Picardie depuis 1964. Sur cette base, l'ensemble des méthodes actuelles et historiques ayant servi à l'évaluation de l'état des eaux ont été réappliquées sur la chronique de données afin d'aboutir à différentes visions de cet état, mais «à thermeaumètre constant». Les anciennes évaluations prenaient notamment en compte moins de paramètres et ne considéraient pas la dimension biologique. Des indices complémentaires de «proximité au bon état» ont été définis afin de donner une vision plus fine des tendances sous-jacentes d'évolution des classes d'état.

Sur le long terme, on observe une amélioration de la qualité de l'eau sur les paramètres généraux comme l'azote, le phosphore, le carbone et l'oxygène. En revanche la tendance de fond sur les Nitrates, malgré l'atteinte actuelle des conditions du bon état, semble s'orienter négativement vers une dégradation. Les indicateurs biologiques restent déterminants et expliquent la stagnation des classes de qualité. Les indices liés aux macro-invertébrés et aux poissons sont ceux qui dégradent le plus l'évaluation de la qualité biologique.

LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT

DES RISQUES IDENTIFIES POUR ETRE MAITRISES

L'établissement a déployé trois dispositifs permanents de contrôle interne en synergie. Il vise à fournir une « assurance raisonnable » de maîtrise des risques pour la bonne atteinte des objectifs.

Si le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable résultent d'obligations réglementaires (décret GBCP), le contrôle interne métiers est issu de recommandations de la tutelle et de bonnes pratiques professionnelles

Chiffres

La cartographie des risques du contrôle interne budgétaire a été mise en place en 2020 et bénéficie depuis d'une réactualisation chaque année

Le contrôle interne budgétaire en 2025

Le plan d'actions du contrôle interne budgétaire a été approuvé par le Conseil d'Administration en juillet 2025. Ce dispositif a permis d'identifier 87 risques. Le plan d'actions en cours sur la période de juillet 2025 à juillet 2026 porte sur 20 actions qui visent à maîtriser l'ensemble des risques à réduire avec une action urgente ou non urgente.

À la suite d'un audit externe déclenché par l'agence auprès d'un cabinet de conseil afin d'évaluer la démarche, deux recommandations majeures ont été mises en œuvre en 2025 :

- Développer la description des activités sous la forme de logigrammes ;
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès du personnel de l'établissement.

L'agence cultive la maîtrise de ses risques métiers via le dispositif de contrôle interne métiers (CIM) :

Une cartographie des risques en place depuis 2021 sur les préconisations du CGEDD, permet d'identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation (autres que budgétaires). Le CIM consiste en la réduction du niveau de criticité des risques majeurs et au maintien sous contrôle des autres risques.

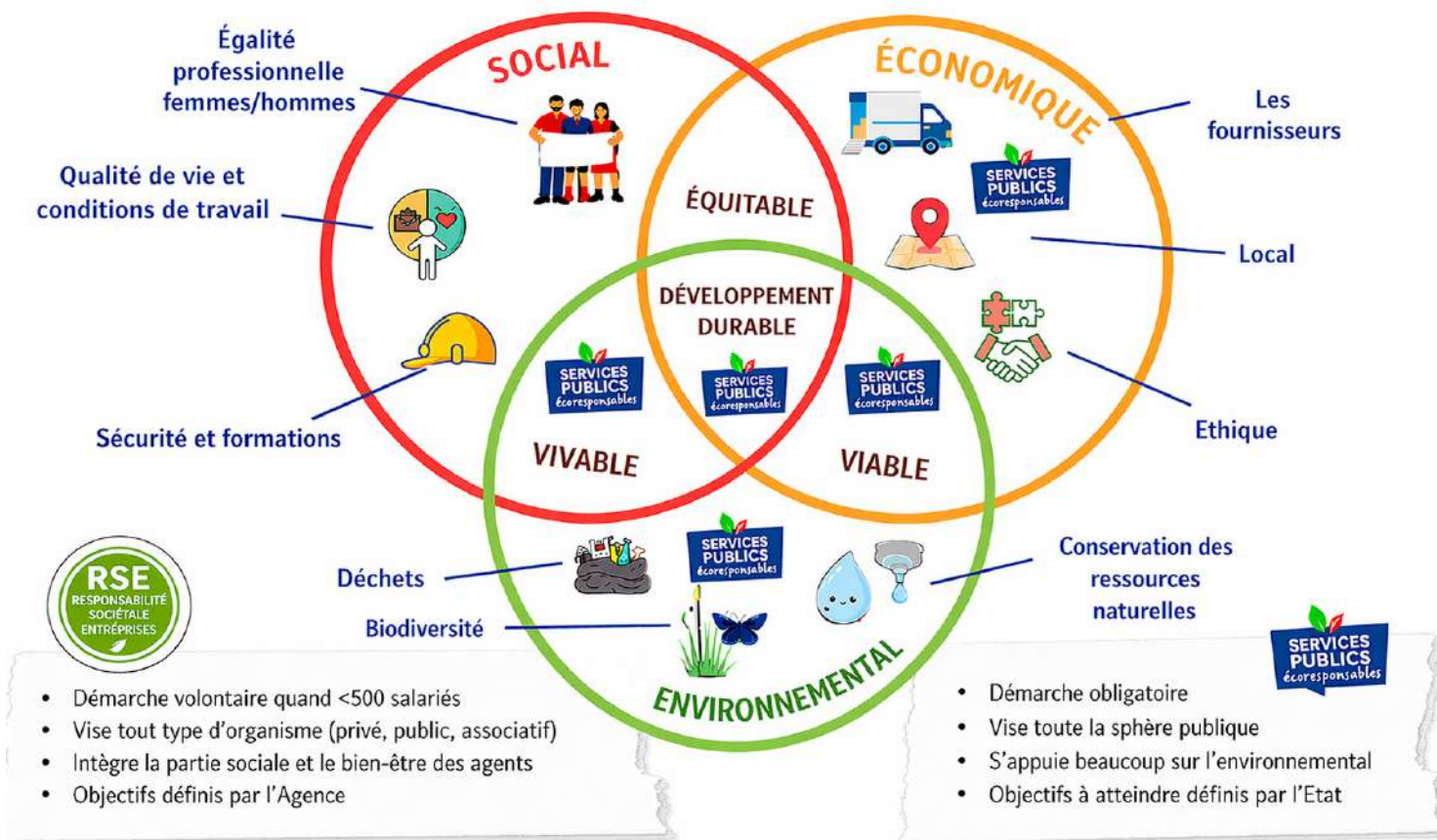
Sur les 28 risques identifiés depuis 2021, 12 risques majeurs avaient encore en 2023 une grande probabilité de se produire et avec un impact significatif sur notre gestion. Grâce à l'implication des services, 10 des 12 risques majeurs ont atteint leur cible, et seuls 5 d'entre eux appellent à réduire leur criticité cible d'ici 2027.

82 %

Part des risques du contrôle interne budgétaire ayant une cotation résiduelle basse ou acceptable par le dispositif de maîtrise des risques mis en place par l'agence

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

UN ÉTABLISSEMENT ÉCO-RESPONSABLE



L'Agence cultive une conscience écologique de ses agents et développe sa responsabilité sociétale

Au-delà du plan de transformation écologique de l'Etat pour des services publics écoresponsables dicté par la circulaire n° 6425-SG de novembre 2023, l'Agence s'engage pour la qualité de vie au travail et la réduction de l'empreinte de ses activités, incarnant ainsi sa volonté d'adopter des pratiques exemplaires pour contribuer de manière significative à un avenir plus durable.

Mieux gérer les bâtiments

L'Agence a lancé un programme de rénovation énergétique afin d'atteindre dès 2027 les objectifs du décret tertiaire 2050 et d'améliorer le confort thermique été comme hiver. La totalité des 4,18 tonnes de menuiseries déposées a été recyclée (verre et aluminium). Depuis 2023, la politique énergétique menée au siège poursuit ses effets, avec une baisse de 9 % de la consommation électrique par rapport à 2024, grâce notamment au relamping complet du bâtiment.

Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes

La réduction de la consommation d'eau potable de l'agence s'est poursuivie en 2025, à hauteur de -3% par rapport à 2024, grâce à une « vigifuite » hebdomadaire et à un appel à lanceurs d'alerte fuite d'eau. L'Agence n'utilise aucun biocide pour entretenir ses espaces, et soutient depuis 2024 la biodiversité locale en parrainant 2 ruches.

Mieux produire et mieux consommer

Des actions sont menées pour réduire les achats, comme l'instauration en 2025 d'un cycle interne dit de « 2nde vie » des matériels et fournitures de bureau, qui a permis de diviser par 3 ces achats. L'Agence a initié l'achat en reconditionné, à hauteur de 13%, de son matériel informatique. Un peu moins de 400 ouvrages sortis des inventaires documentaires ont été donnés à Emmaüs. La collecte solidaire a été élargie aux palettes perdues en bois.

Mieux se déplacer

2 points de recharge de véhicule électrique ont été ajoutés au parc Agence, qui a reconduit l'offre de gratuité de recharge pour les véhicules de ses agents et visiteurs. Une enquête sur les habitudes de déplacement des agents a marqué le démarrage des travaux de préparation du plan de mobilité employeur de l'Agence.

Mieux se nourrir

Les exigences de la Loi Egalim sont maintenues dans l'offre de restauration. Une enquête des usagers « améliorer notre assiette » en vue d'adapter l'offre de restauration aux nouvelles modalités de travail a été réalisée.

Chiffres

85%

des effectifs de l'Agence ont bénéficié du télétravail

47%

de véhicules de la flotte automobile de l'Agence sont électriques



LES MOYENS ET LES RESULTATS

Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie à Douai – Crédit photo AEAP

LE BILAN FINANCIER

Les recettes budgétaires

Recettes	Compte financier 2025	Budget rectificatif n°2 pour 2025	Consommation du budget au 31/12/25
	en M€	en M€	En %
Redevances	104,92	157,20	66,74%
Ressources propres	3,37	3,93	85,75%
Autres financements publics	0,18	0,10	180,00%
Financement de l'Etat fléchés	0	0	0,00%
TOTAL	108,47	161,23	67,28%

* les recettes se sont élevées à 160,73M€ en 2025 (soit 99,69% de consommation) auxquelles ont été déduites 52,26M€ de prélèvement par l'Etat

A ces recettes budgétaires, s'ajoutent 32,43M€ de recettes non budgétaires issues des remboursements d'avances accordées dans le cadre des programmes d'intervention, et des remboursements des prêts au personnel contractés jusqu'en 2010.

Les autorisations d'engagement

Consommation des autorisations d'engagement	Compte financier 2025	Budget rectificatif n°2 pour 2025	Consommation du budget au 31/12/25
	en M€	en M€	En %
Personnel	12,23	13,16	92,93%
Fonctionnement	10,53	12,17	86,52%
Intervention	172,36	190,71	90,38%
Investissement	2,48	2,96	83,78%
TOTAL	197,6	219	90,23%

Les crédits de paiement

Crédits de paiement	Compte financier 2025	Budget rectificatif n°2 pour 2025	Consommation du budget au 31/12/25
	en M€	en M€	En %
Personnel	12,23	13,16	92,93%
Fonctionnement	10,73	12,22	87,81%
Intervention	139,57	150,36	92,82%
Investissement	3,03	4,24	71,46%
TOTAL	165,56	179,98	91,99%

A ces dépenses budgétaires s'ajoutent 22,79 M€ de dépenses non budgétaires liées aux versements des avances accordées dans le cadre du programme d'intervention.



Vous souhaitez en savoir davantage sur le bilan financier de l'Agence ? :
https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20250312-ca_1.2.1.pdf



Chiffres

90,23 %

Taux d'exécution des autorisations d'engagements figurant au BR2025 n°2

91,99 %

De consommation des crédits de paiement figurant au BR2025 n°2

65,39 M€

Niveau de la trésorerie au 31/12/2025

ANNEXE B

L’annexe B inventorie les ETPT (Équivalent Temps Plein annuel Travaillé) des agences de l’eau par métiers et missions dans l’objectif de dresser un bilan des ressources et de leur évolution annuellement. Les ETPT sont les ressources dont disposent les agences pour remplir leurs missions et mettre en œuvre leurs objectifs.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
MISSION	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT
Gouvernance, planification et international	15,213	15,974	13,401	14,114	12,695	14,617	14,362
- Fonctionnement institutionnel	4,112	4,187	3,217	3,875	2,618	3,273	2,832
– DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)	7,645	8,978	7,129	6,864	6,552	8,365	8,456
- Elaboration et suivi des SAGE	2,293	2,099	2,012	2,370	2,611	2,269	2,579
- Action internationale hors districts internationaux	1,163	0,710	1,043	1,005	0,914	0,710	0,494
Connaissance (milieux, pressions)	8,952	8,534	9,649	9,171	11,115	10,168	9,590
- Réseaux de mesure et gestion des données	6,262	5,685	5,820	6,035	6,712	6,188	6,460
- Etudes générales, connaissance	2,690	2,849	3,829	3,136	4,403	3,980	3,131
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau	56,715	54,819	52,385	51,494	51,562	54,454	51,279
- Pilotage des aides	7,640	6,802	6,827	6,999	8,121	10,498	9,901
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau	14,213	14,271	14,054	13,708	13,049	13,568	13,995
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	34,862	33,746	31,504	30,787	30,392	30,388	27,383
Redevances	10,350	10,138	9,338	8,513	8,672	9,271	8,940
- Définition des référentiels et gestion du rôle	1,762	1,829	1,489	1,501	1,556	2,194	2,216
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	8,588	8,309	7,849	7,012	7,116	7,077	6,724
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	49,195	46,208	40,063	37,712	39,640	38,245	40,199
- Pilotage de l'établissement	5,028	4,345	4,628	4,847	5,371	4,283	5,303
- Budget, suivi financier et exécution comptable	11,648	10,714	10,544	11,476	11,411	11,369	12,834
- Affaires générales	12,586	12,101	11,446	9,511	10,231	9,221	7,447
- Information, Communication, Documentation	9,450	7,817	7,280	6,042	6,224	6,749	7,172
- GRH	5,411	5,508	6,165	5,736	6,178	6,322	6,157
- Informatique et systèmes d'information	5,072	5,723	0,000	0,100	0,225	0,300	1,285

Solde des mises à disposition	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0,750	0,776	0,596	0,393	0,478	0,426	0,425
Activités mutualisées *	6,925	6,991	14,158	16,733	16,978	16,264	17,739
TOTAL	148,10	143,44	139,59	138,13	141,14	143,44	142,53

PLAFOND AUTORISE EN ETPT	148,1	144,1	139,6	139,6	141,14	146,18	144,12
--------------------------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------

**En 2025, l’AEAP a mobilisé 6,014 ETPT au titre de la RPD, 9,980 ETPT au titre de la DSIUN, 1,720 ETPT pour le pilotage du chantier de mutualisation des redevances et 0,025 ETPT pour le pilotage du chantier de mutualisation juridique.*

LES RESSOURCES HUMAINES

La politique Ressources Humaines et Formation de l’établissement vise à concevoir et mettre en œuvre une stratégie RH globale au service des agents de l’agence dont personnels permanents, CDD, stagiaires, apprentis.

Elle couvre l’ensemble des champs RH : recrutement, formation, mobilité, gestion des carrières, GPEEC, dialogue social, ainsi que le pilotage du budget et de la masse salariale.

L’année 2025 a été marquée par deux chantiers structurants :

Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Une démarche RPS a été conduite en étroite collaboration en associant largement les agents. Elle s’est appuyée sur un pré-diagnostic, une enquête interne (82 % de taux de réponse) et des entretiens collectifs réunissant 60 agents volontaires répartis en six unités de travail.

Les résultats mettent en évidence un fort engagement des équipes, un attachement marqué aux missions de service public et un climat de travail globalement positif. Ils soulignent toutefois plusieurs facteurs de tension partagés : charge de travail élevée, sollicitations fréquentes, changements parfois insuffisamment anticipés, et besoin renforcé de reconnaissance et de transparence.

A l’issue du diagnostic, en 2026, 3 espaces de discussion sur le travail ont permis de dégager des axes de travail dans la construction d’un plan d’action RPS opérationnel et progressif.

Attractivité, marque employeur et GPEEC

L’agence a renforcé son attractivité en diversifiant ses canaux de recrutement, notamment via la création et l’animation d’un espace employeur sur LinkedIn. En 2025, 29 offres ont généré plus de 750 candidatures. Parallèlement, l’intégration des nouveaux agents a été structurée par des réunions d’intégration collective annuelles, des réunions mensuelles d’information et le développement de supports dédiés.

La démarche GPEEC s’est consolidée par des ateliers au sein de chaque direction, l’accompagnement des managers de proximité, un soutien individualisé aux agents et la mise en place d’un tableau de bord d’aide à la décision.

Après la création d’un espace manager numérisé en 2023, ce sont des ateliers managériaux, club des managers, pour les managers de proximité, qui ont été initiés fin 2024. C’est ainsi qu’en 2025, 5 ateliers ont permis d’aborder les sujets RH, de partager les pratiques et de construire une communauté de pairs.

LE CONTRAT D’OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) DE 2025

Le contrat d’objectifs et de performance (COP) traduit les les enjeux auxquels l’Agence doit répondre sur la période 2025-2030 au travers d’orientations stratégiques communes aux six agences, déclinés en objectifs opérationnels puis indicateurs annuels. On comptabilise 44 indicateurs divisés en indicateurs quantitatifs (repris dans le tableau ci-dessous), et indicateurs qualitatifs (comme repris à la page 61).

Indicateurs quantitatifs : résultats synthétiques en 2025

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2025	Réalisation 2025	
Indicateur 1.2.a : Nombre cumulé de captages couverts par des plans d'actions	13	13	✔
Indicateur 1.2.c1 : Nombre de systèmes d'assainissement prioritaires DCE aidés par l'Agence	30	30	✔
Indicateur 1.2.c2 (Pas de cible) : Nombre d'équivalent habitants concernés par les systèmes d'assainissement DEC aidés par l'Agence	×	1745 889	
Indicateur 1.2.d : Quantité de micropolluants réduite ou supprimée avec l'aide l'Agence en kg/an	300 kg/an	182 250 kg/an	✔
Indicateur 1.2.e1 : Nombre d'ouvrages effacés ou équipés pour être rendus franchissables	10	15	✔
Indicateur 1.2.e2 : Nombre de km de linéaire cours d'eau restaurés aidés par l'agence	50 Km	35,78 km	✖
Indicateur 1.2.e3: Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur restauration et acquisition	220	213,5	⚖
Indicateur 1.2.f.1 (Pas de cible) : Volume d'eau économisés (tous usages) au travers des projets aidés	×	0,907 hm³	

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2025	Réalisation 2025	
Indicateur 1.2.f.2 (Pas de cible) : Volume d'eau substitués (tous usages) au travers des projets aidés	×	0,1171 hm³	
Indicateur 1.3.a (Pas de cible) : Nombre d'analyses commandées : - sur les ESU continentales - sur les ESD	×	1274 287	
Indicateur 1.3.b2 : Pourcentage du bassin couvert par un inventaire zones humides	50%	41%	⚖
Indicateur 1.3.e : Tenue à jour des données environnementales fiables, à disposition du public (réponse OHM)	Oui (avant le 31/12/2025)	Oui (au 08/12/2025)	✔
Indicateur 1.5.a : Part de la surface du bassin couverte par des démarches territoriales prenant en compte les résultats d'études ou les données scientifiques permettant une vision de la prospective climat	63%	63%	✔
Indicateur 1.5.b : Pourcentage du programme consacré à l'adaptation au changement climatique	45%	56,93%	✔
Indicateur 2.1 : Taux de participation dans les comités de bassin	60%	63,73%	✔

Légende :

Cible atteinte ou dépassée : ✔ Résultats proches de la cible : ⚖ Cible non atteinte : ✖

LE CONTRAT D’OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) DE 2025

Indicateurs quantitatifs : résultats synthétiques en 2025

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2025	Réalisation 2025	
Indicateur 2.3 : Part des aides (nombre et montant) attribués via des dispositifs contractuels ou conventionnels offrant au MO une visibilité pluriannuelle	70%	66%	⚖
Indicateur 3.2.a : Production d'un cadre collaboratif Agences de l'Eau/OFB	NON	NON	✔
Indicateur 3.3 : Stratégie interagence sur la mobilisation des fonds européens et des prêts de la banque des territoires	NON	NON	✔
Indicateurs 4.1.1 : Taux de redevances contrôlés (en montant)	5%	22,3%	✔
Indicateurs 4.1.1.bis : Taux de RPD contrôlés (en montant)	2,5%	5,4%	✔
Indicateurs 4.1.2 : Taux de redevances contrôlés (en nombre)	5%	10,2%	✔
Indicateurs 4.1.2.bis : Taux de RPD contrôlés (en nombre)	2,5%	3,2%	✔
Indicateur 4.4 : Montant des aides aux SPEA en Zone de Solidarité	15Mi	9,8Mi	✖

Légende :

Cible atteinte ou dépassée : ✔ Résultats proches de la cible : ⚖ Cible non atteinte : ✖

Indicateurs qualitatifs : bilan synthétique des actions conduites en 2025

Pratique agricole : 3 expérimentations agricoles déployées et poursuivies – 89 exploitations engagées (Païement pour Services Environnementaux régénératif, Clim’eaufile, cultures à bas niveau d’impact).

Connaissance des milieux : Études sur la salinisation des aquifères côtiers, les volumes prélevables et l’étude « thermeaumètre »

Gouvernance du bassin :
15 SAGE présentés en Comité de Bassin (bassin 100 % couvert)
Contribution à l’urbanisme (37 avis PLU (Plan local d’urbanisme)/ 12 avis SCoT (schéma de cohérence territoriale))

Sensibilisation : Conférences « L’eau dans nos territoires » → 50 propositions dont 20 structurantes validées en Comité de Bassin.

Partenariat - collaboration :
- Coordination et collaboration renforcées avec les services de l’Etat notamment avec la DREAL, et la DRAAF, a DDTm, la DIRM
- Renforcement de la collaboration entre l’Agence et les opérateurs OFB, VNF, ANCT, le CEREMA et l’ADEME afin d’élargir le champ d’action conjoint

Simplification : Réforme des redevances accompagnée, déploiement RIVAGE, déploiement KDélib

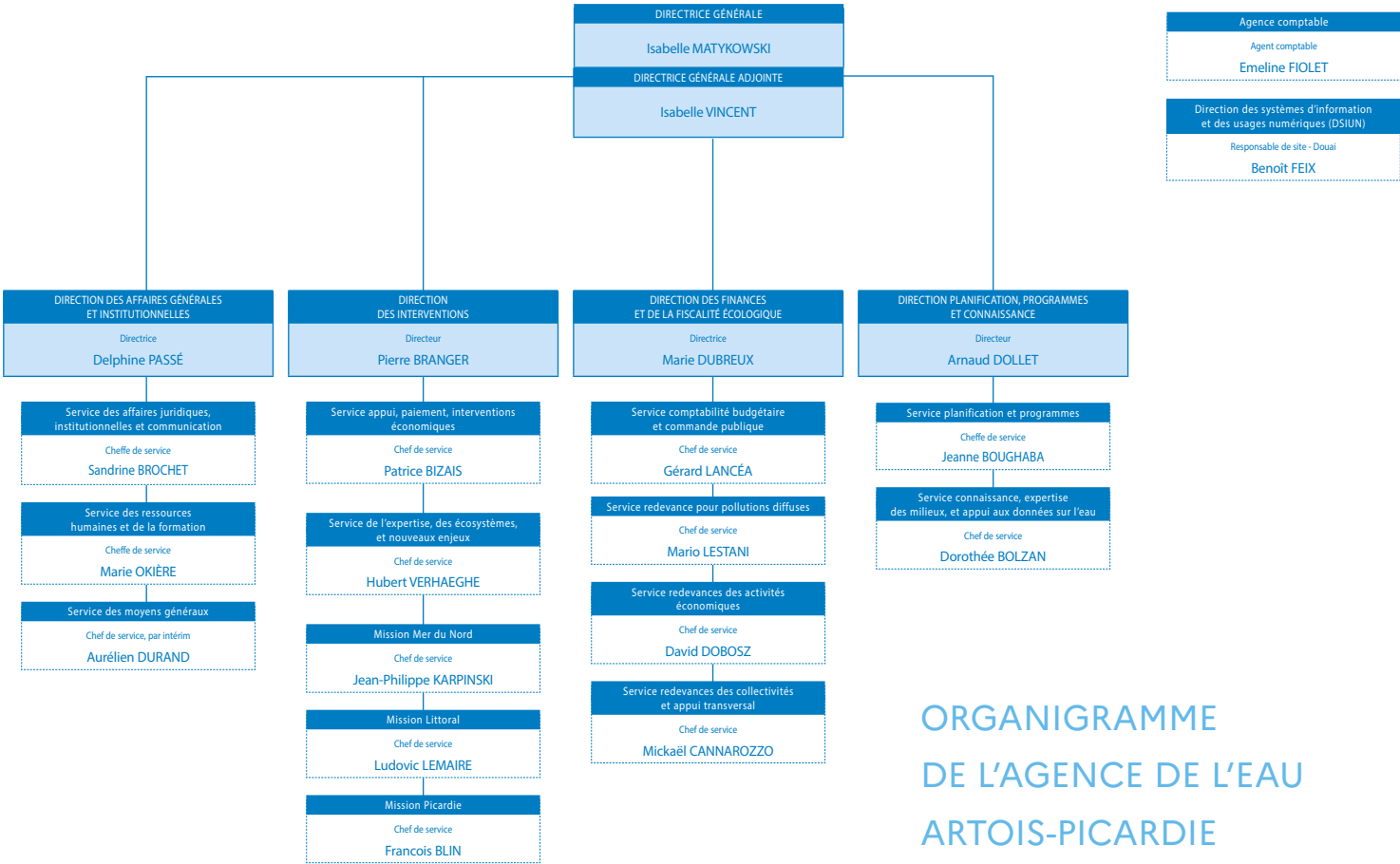
Coopération internationale : Approbation de deux accords de coopération institutionnelle par le comité de bassin : pour l’île de Santiago (Cap-Vert) et la région de Diana (Madagascar)

Renforcement des actions dans le cadre du RSU (rapport social unique) :
- Diversité & inclusion : 4 priorités identifiées (handicap, lien intergénérationnel, équilibre vie pro/perso, lutte contre discriminations)
- Signalement renforcé des violences et discriminations
- Égalité professionnelle : score 40/40 de l’Index des fonctionnaires, actions sur postes et promotion

@

Retrouvez toutes les informations sur le Contrat d’objectifs et de Performance 2025-2030 sur le site de l’Agence :
<https://www.eau-artois-picardie.fr/un-nouveau-contrat-dobjectifs-et-de-performance-2025-2030-cop-pour-renforcer-laction-des-six-agences>

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME
DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

JUILLET 2025



L'AGENCE DE L'EAU Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, établissement public administratif du Ministère de la Transition Ecologique, participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau, la biodiversité terrestre et marine, en contribuant à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines, à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques, et à favoriser la reconquête du bon état dans un contexte de changement climatique.

Pour agir, l'Agence de l'Eau perçoit auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) des redevances qui sont utilisées pour apporter des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau ou la préservation de la biodiversité.

Elle exerce sa compétence sur un bassin hydrographique d'environ 20 000 km² comprenant l'intégralité des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi qu'une partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Pour cela, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail d'environ 140 collaborateurs répartis sur 3 sites : Douai (le siège), Amiens et Boulogne-sur-mer, assurant ainsi une proximité avec l'ensemble de ses partenaires.



Siège de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de
l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

Mission Mer du Nord
200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie
Cité Administrative – Bât C – 75 rue de la Vallée
BP 41725 - 80 017 AMIENS CEDEX 1

Mission Littoral
Centre Directionnel
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Retrouvez-nous sur
www.eau-artois-picardie.fr



www.eau-artois-picardie.fr